

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapport annuel 2011
sur le prix et la qualité
du service public
d'élimination des
déchets**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 juillet 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juillet 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Madame de JOYBERT à Monsieur AUDURIER
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADI à Madame BOUTIN
Madame PERNOD-RONCHI à Madame de CIDRAC
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur SOLIGNAC
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur QUÉMARD
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Monsieur STUCKERT

N° DE DOSSIER : 12 D 06

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORTEUR : Madame BOUTIN

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales dispose qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est présenté chaque année par le Maire au Conseil Municipal.

Ce rapport expose l'organisation de la gestion des déchets produits sur le territoire de la commune à travers les indicateurs techniques et financiers relatifs à leur collecte et leur traitement. Il intègre les actions réalisées au titre du Grenelle de l'Environnement. Tous les déchets sont passés en revue, qu'ils soient produits par les ménages, les professionnels ou les services de la Ville, collectés en porte-à-porte ou déposés à des points d'apport volontaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport présenté.

DÉLIBÉRATION

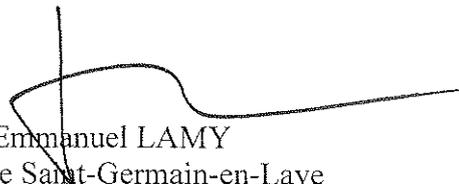
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu les explications qui précèdent,

PREND ACTE du rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets ménagers et assimilés
pour l'année 2011**

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
Index des tableaux	4
Index des annexes	4
1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	5
1.1 Présentation et statistiques	5
1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville	6
1.3 Les secteurs de collecte	6
1.4 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye	7
2. BILAN CARBONE DE LA GESTION DES DECHETS	8
2.1 Agir sur la collecte – les objectifs du Grenelle	8
2.2 Agir sur le traitement - les objectifs du Grenelle	9
2.3 Les réponses de la Ville aux objectifs du Grenelle	9
3. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	10
3.1 Le matériel de pré-collecte (hors déchetterie)	10
3.1.1 Mode de présentation des déchets pour la collecte en porte à porte (PAP)	10
• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire	10
• Les objets encombrants et les déchets verts	11
3.1.2 Mode de présentation des déchets pour la collecte en apport volontaire (PAV)	12
3.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	12
3.2.1 Objet de la collecte en porte à porte (PAP)	12
3.2.2 Organisation et consommations des collectes en PAP	13
3.2.3	14
Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (PAV)	14
3.2.4	15
Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés	15
3.2.5 Les tonnages des déchets triés par le Centre de Tri	20
3.3 La collecte des déchets déposés à la déchetterie	22
3.3.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés	23
3.3.1.1 Les déchets acceptés en continu	23
3.3.1.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	24
3.3.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides	25
3.3.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie	26
3.3.2.1 Les déchets acceptés en continu	26
3.3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages	27
3.4 Le cas particulier des textiles usagés	27
3.5 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel	29
3.5.1 Retour sur la phase test du projet	29
3.5.2 Un plan de promotion du compostage sur 3 ans	29
3.5.3 Suivi du projet et perspectives	30
3.6 La collecte des déchets issus des activités de la Ville	31

3.6.1	Types de déchets collectés	31
3.6.2	Tonnage des déchets collectés	31
4.	INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS	32
4.1	Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)	32
4.1.1	Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)	32
4.1.2	Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri	34
4.2	Traitement des déchets collectés à la déchetterie	34
4.2.1	Traitement des déchets acceptés en continu	34
4.2.2	Cas particulier des déchets toxiques des ménages	35
4.2.3	Cas particulier des textiles usagers	35
4.2.4	Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs	35
4.3	Mode de traitement des déchets non produits par les ménages	36
	Type de déchets	36
5.	INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS	37
5.1	La gestion des déchets des infirmiers	37
5.2	La gestion des déchets issus de la Fête des Loges	38
5.2.1	Collecte des déchets	38
5.2.2	Tonnages et traitement des déchets	38
5.3	Les déchets produits par les Gens du Voyage	39
6.	INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS	40
6.1	Modalité de gestion des déchets	40
6.2	Modalité d'application de la redevance spéciale	40
6.2.1	Facturation de la redevance spéciale	40
6.2.2	Evolution des recettes	41
7.	BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS	42
7.1	Bilan des dépenses	42
7.1.1	Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville	42
7.1.2	Dépenses liées aux coûts de communication	43
7.1.3	Dépenses liées au fonctionnement des services	43
7.2	Bilan des recettes	44
8.	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	46
9.	GLOSSAIRE	47

Index des tableaux

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006 et 2010)	5
Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU	6
Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain	10
Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels	11
Tableau n° 5. : Evolution du parc des bacs destinés.....	11
aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)	11
Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP	13
Tableau n° 1. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV	14
Tableau n° 2. : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA	15
Tableau n° 3. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri	20
Tableau n° 4. : Horaires d'ouverture de la déchetterie	22
Tableau n° 5. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu	23
Tableau n° 6. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages	24
Tableau n° 7. : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs	25
Tableau n° 8. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu	26
Tableau n° 9. : Tonnages des déchets toxiques des ménages	27
Tableau n° 10. : Organisation de la collecte des textiles usagers	28
Tableau n° 11. : Tonnages des textiles usagés collectés.....	28
Tableau n° 12. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.	31
Tableau n° 13. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.....	31
Tableau n° 14. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)	32
Tableau n° 15. : Modes de traitements des déchets recyclables	34
Tableau n° 16. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie.....	34
Tableau n° 17. : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers	35
Tableau n° 18. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité.....	36
Tableau n° 19. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008.....	37
Tableau n° 20. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges.....	38
Tableau n° 21. : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage	39
Tableau n° 22. : Tarifs appliqués entre 2009 et 2011	40
Tableau n° 23. : Evolution des recettes D.B.I.C.....	41
Tableau n° 24. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville.....	42
Tableau n° 25. : Bilan des recettes	44
Tableau n°26 : Montants moyens annuels des reprises par matériaux	53

Index des annexes

Annexe 1 : Secteurs de collecte

Annexe 2 : Implantation des bornes d'apport volontaire

Annexe 3 : Evolution des reprises des matériaux du programme Eco-Emballages

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1. 1 Présentation et statistiques

Saint-Germain-en-Laye, est la plus vaste commune du département des Yvelines (3^{ème} au niveau de la région Ile-de-France), où résident 43 207 habitants (chiffre INSEE 2009 : nouvelle population légale entrée en vigueur le 1er janvier 2010) sur une superficie de 4 827 hectares, dont 3 526 de forêt domaniale. Ville d'histoire au riche passé, son centre-ville comporte un secteur sauvegardé de 65 hectares.

Cette sous-préfecture de l'ouest parisien (19 km la séparent de Notre Dame à vol d'oiseau), est limitrophe des communes de Fourqueux (au sud-ouest), Mareil-Marly (au Sud-Est), Le Pecq (à l'est) et Mesnil-le-roi et Achères (au nord). Elle est desservie par l'A14 au nord et la RN 13 qui la traverse d'est en ouest. Par ailleurs, elle est en bout de ligne du RER A qui la relie à Boissy-saint-Léger en traversant Paris via, notamment, les stations « La Défense » et « Charles de Gaulle – Etoile ». De plus, une nouvelle ligne, gérée par la S.N.C.F, relie Saint-Germain-en-Laye à Noisy-le-Roi, il s'agit de la ligne de la Grande Ceinture.

Dotée de 850 commerces, implantés en grande majorité au cœur même du centre-ville ancien : Saint-Germain-en-Laye est considéré comme "le plus grand centre commercial à ciel ouvert de l'ouest parisien". À noter, en particulier, un secteur alimentaire important et une activité de restauration très bien représentée.

Tableau n° 1. : Présentation de la commune de Saint-Germain-en-Laye (données INSEE 2006 et 2010)

Population 1999	Population 2010	Δ	Taux d'habitat vertical	Nombre de foyers	Nombre de professionnels et commerces	Nombre de maisons individuelles avec jardin
40 162	43 207	+ 7,58 %	70 %	17 500	1 800	2 900

Remarques :

Le nombre de foyers fiscaux soumis à la taxe d'habitation pour l'année 2011, s'élève à 18 401.

Le nombre de foyers fiscaux assujettis à la taxe foncière, pour l'année 2011, s'élève à 14 516.

1.2 Compétences liées aux déchets exercées par la Ville

Depuis le 6 décembre 1983, la commune de Saint-Germain-en-Laye est adhérente du S.I.D.R.U. (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains).

En décembre 1998, le syndicat a acquis la compétence du traitement avec la mise en service de l'usine d'incinération « AZALYS ».

En 2005, il a pris en charge la compétence du traitement des emballages ménagers triés par les habitants (flaconnages en plastique, boîtes aluminium, boîtes métalliques, aérosols, verres, journaux, magazines...), des encombrants et des déchets verts. Cependant, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'occupe du traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.

Tableau n° 2. : Répartition des compétences entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le SIDRU

Déchets Compétences	Ordures ménagères		Verre		Emballages, journaux, magazines.		Déchets verts	Encombrants	Déchetterie	Vêtements	DEEE	DBIC
	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Collecte	PAP	AV	PAP	AV	PAP	AV	PAP	PAP	AV	AV	AV	PAP
Traitement												

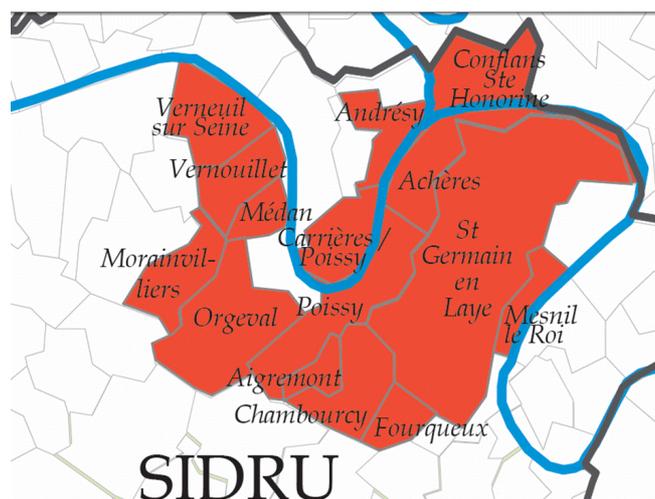
AV : Apport Volontaire

PAP : Porte à porte

Opération assurée par la Ville

Opération assurée par le SIDRU

Carte n° 1 : Localisation de Saint-Germain-en-Laye et des communes adhérentes au SIDRU



1.3 Les secteurs de collecte

La Ville est découpée en 10 secteurs (cf. Annexe n°1) qui constituent l'organisation de base du ramassage des déchets.

- 6 secteurs sont collectés en matinée (secteurs 2, 5, 6, 7, 9 et 10)
- 3 secteurs sont collectés en soirée (secteurs 1, 3 et 8)
- le secteur n° 4, situé au Bel-Air est collecté l'après-midi avec regroupement préalable des bacs par l'entreprise avec un petit véhicule adapté



1.4 Historique de la gestion des déchets à Saint-Germain-en-Laye

1957	- Mise en place du premier contrat avec la Société C.G.E.A. (Compagnie Générale d'Entreprise Automobiles) pour l'organisation de la collecte des déchets. => Utilisation par les administrés de poubelles métalliques pesant en moyenne 20 kg.
1965	Remplacement des poubelles métalliques par des poubelles en plastique ou en caoutchouc de forme cylindrique pesant en moyenne 10 Kg.
1979	Remplacement des poubelles en plastique ou en caoutchouc par des sacs plastique.
1986	Modernisation de la présentation des déchets à la collecte avec la suppression de la collecte en sacs plastique et la mise en place de bacs à roulettes auprès de tous les administrés
1992	Création de la déchetterie rue Bastiat
1994	Test de collecte sélective dans le quartier de la Sous-Préfecture pour une population de 2 700 habitants . Ce test portait exclusivement sur le tri des journaux/magazines et du verre. Collecte effectuée en sacs plastique bleus pour les journaux/magazines et verts pour le verre.
1996	Création de la plate-forme de conteneurs enterrés, pour verre, plastique et journaux-magazines, boulevard Franz Liszt.
1997	Amélioration de la collecte sélective toujours dans le même quartier mais remplacement des sacs bleus et verts par des petits bacs gris à couvercle bleu pour les journaux/magazines et couvercle vert pour le verre. D'autre part, adjonction de la collecte des déchets végétaux en sacs papier biodégradable.
1998	Les déchets ne sont plus stockés en centre d'enfouissement technique de classe II et sont traités par incinération à l'Usine Azalys
1999	Au mois d'avril, début du tri sélectif selon le programme de la Société ECO-EMBALLAGES pour 82,17 % de la population . Il s'agit des quartiers extérieurs à l'hyper centre ville.
2001	Dès le mois de juin, le tri est effectué pour 100 % de la population , la collecte du verre en porte à porte n'étant pas effectuée dans le centre
2003	Installation de colonnes pour la collecte du verre : - 2 enterrées rue de Gramont - 1 conteneur aérien insonorisé sur la place de Mareil, intégré dans le milieu végétal.
2004	Test auprès de 16 foyers de bacs roulants le stockage des déchets des végétaux.
2007	- Création d'un nouveau secteur de collecte au niveau du Quartier de Fromainville qui comprend le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome Parisien), le Port de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine, les pépinières de Paris et environ 150 logements. - Mise en place à la déchetterie de points de collecte des textiles usagers avec la société Ecotextile et de la collecte des Déchets Electriques et Electroniques (D3E) avec la société Ecologic.
2008	- Achat de 2 colonnes roulantes pour le tri du verre alimentaire lors des manifestations - Installation d'une colonne enterrée destinée à la collecte du verre Place de Mareil (en remplacement de l'aérienne) - Novembre : Prise d'effet du nouveau marché de collecte avec VEOLIA
2009	- Lancement d'une opération pilote de compostage individuel auprès d'une vingtaine de foyers - Première opération de collecte des sapins de Noël - Evolution de la fréquence de collecte du verre. Passage d'une collecte hebdomadaire à une collecte tous les 15 jours. - Arrivée d'un ambassadeur du tri / maître composteur
2010	- Installation de colonnes enterrées destinées à la collecte du verre rue du Vieil Abreuvoir et Place de Passy
2011	- Adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets et d'une Plan de Promotion du Compostage Individuel par délibération du Conseil Municipal. - Première réunion de dotation de composteurs

2. BILAN CARBONE DE LA GESTION DES DECHETS

L'objet du présent document est de faire un bilan de la gestion des déchets de l'année 2011 sur le territoire de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, tant d'un point de vue technique que financier.

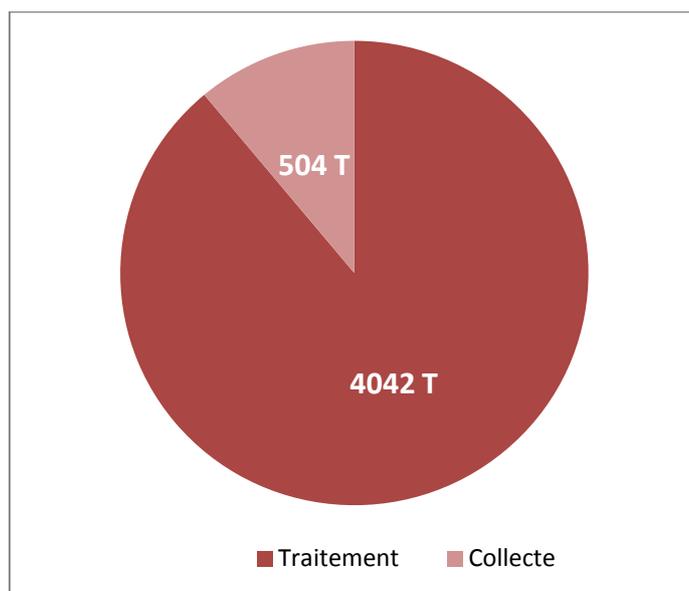
Les indicateurs présentés sont traditionnellement l'évolution des quantités collectées, les coûts de collecte, ou de traitement des déchets par exemple.

Néanmoins, depuis le rapport annuel de 2009, la Ville étant engagée dans son Plan Climat Energie Territorial, un nouvel indicateur a été introduit : il s'agit de **l'indicateur carbone**.

Il permet une lecture du bilan annuel sous un nouvel angle, en permettant de faire le lien entre les objectifs règlementaires et l'évaluation des actions menées par la Ville.

Le Bilan Carbone « Patrimoine et Services » réalisé en 2008, sur l'ensemble des activités de la Ville et de son Patrimoine Bâti, a révélé que la gestion des déchets est le 2^{ème} poste le plus émetteur de gaz à effet de serre.

Sur un bilan global s'élevant à 19 000 T éq. CO₂ (équivalent à la production annuel de 1 100 familles), la gestion des déchets émet 4 546 T éq CO₂ réparties comme suit :



Pour faire baisser les émissions de ce poste, la Ville s'appuie sur les objectifs des lois dites Grenelle 1 et 2 et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PREDMA).

2.1 Agir sur la collecte – les objectifs du Grenelle

Les engagements du Grenelle de l'Environnement en matière de transport ont été traduites dans la loi de programmation du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 ». Au regard des enjeux soulevés par les transports, le Grenelle 1 insiste sur la nécessité de créer une transformation profonde des politiques territoriales en matière de transport, pour permettre une réduction significative des émissions de GES.

Le Grenelle fixe pour objectif de réduire de façon globale, de 20% les émissions de gaz à effet de serre (dits : GES) du secteur d'ici 2020, afin de les ramener à leur niveau de 1990

2.2 Agir sur le traitement - les objectifs du Grenelle

Les lois dites Grenelle 1 et 2 d'août 2009 et mai 2010 fixe deux objectifs majeurs :

Objectifs	Echéances et détails
<p><u>Art. L.541-15-1 du Code de l'Environnement</u> :</p> <p>Obligation des collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement de définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPD) indiquant les objectifs de réductions des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.</p>	<p><u>Article 46 de la Loi Grenelle 1</u> Réduire de 7 % la production de déchets en 5 ans.</p>
<p><u>Art 46 de la Loi Grenelle 1</u> Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012, et 45 % en 2015 des déchets ménagers et assimilés.</p>	<p>L'atteinte de ces objectifs est fortement liée à la mise en place d'un PLPD</p>
<p><u>Art 46 de la Loi Grenelle 1</u> Diminuer les quantités incinérées de 15 %</p>	

2.3 Les réponses de la Ville aux objectifs du Grenelle

Pour atteindre les objectifs présentés dans les deux paragraphes précédents, les actions de la Ville portent à la fois sur les déchets produits par les usagers, et sur ceux produits par les services de la Ville (service espaces verts, administratifs ...). Les actions, bilans et perspectives sont présentés dans les chapitres suivants.

3. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

3.1 Le matériel de pré-collecte (hors déchetterie)

D'un point de vue technique, la pré-collecte correspond à l'ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de prise en charge par le service de collecte.

Les matériels de pré-collecte sont l'ensemble des moyens mis à disposition des usagers pour la présentation de leurs déchets à la collecte.

3.1.1 Mode de présentation des déchets pour la collecte en porte à porte (PAP)

• Les déchets incinérables, les emballages/journaux/magazines et le verre alimentaire

Ces déchets sont présentés à la collecte dans différents types de bacs :

- les **déchets incinérables** sont déposés dans des **bacs de couleur marron**. Ceux équipés d'un couvercle de la même couleur sont réservés aux professionnels alors que ceux avec un couvercle jaune sienne sont destinés aux usagers,
- les **emballages et les journaux/magazines** sont mis dans des **bacs bleus**,
- le **verre alimentaire** dans des **bacs verts**.

Plusieurs volumes existent, la mise à disposition des bacs se faisant au regard de plusieurs critères :

- type d'habitat (pavillonnaire ou collectif),
- nombre d'habitant par foyer,
- accessibilité / place disponible.

Tableau n° 3. : Présentation des modèles de bacs existants sur le terrain

Contenance des bacs (en litres)	35	50	60	80	90	120	140	180	240	270	340 ou 360	400	500	660	770
Bac bleu	x	x	x	x		x	x	x	x		x			x	x
Bac vert	x	x		x		x		x	x		x				
Bac marron					x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Il est à noter que :

- les modèles de 35 L et de 50 L ne sont pas pourvus de roues, ils sont appelés modulobacs.
- les bacs de 270 L sont pliants et mis en place dans les commerces où le stockage s'avère difficile.

L'ensemble du parc est loué par la Ville de Saint-Germain-en-Laye à un prestataire qui assure des opérations de maintenance sur demande. Les interventions ont lieu deux fois par semaine.

Les tableaux suivants présentent les évolutions du parc des bacs destinés à chacune des collectes en porte-à-porte.

Tableau n° 4. : Evolution du parc des bacs destinés à la collecte des ordures ménagères des ménages et des professionnels

	Quantités	Dotation 2008	Dotation 2009	Dotation 2010	Dotation 2011	Δ 2010-2011
Ménages	Bacs roulants	6 719 bacs	6 760 bacs	6 882 bacs	6 931 bacs	
	Volume	2 028 m³	2 007 m³	2 009 m³	2 019 m³	+ 0,50 %
Professionnels	Bacs roulants	1 574 bacs	1 603 bacs	1 595 bacs	1 578 bacs	
	Volume	671 m³	685 m³	679 m³	664 m³	- 2,21 %
Volume Total		2 699 m³	2 692 m³	2 688 m³	2 683 m³	- 0,19 %

• EVOLUTION 2011 •

En août 2011, le marché de location et d'entretien du parc de bacs a été renouvelé et attribué à la société PLASTIC OMNIUM.

Tableau n° 5. : Evolution du parc des bacs destinés aux collectes des emballages recyclables (bac bleu) et du verre alimentaire (bac vert)

	Quantités	Dotation 2008	Dotation 2009	Dotation 2010	Dotation 2011	Δ 2010-2011
Bacs bleus	Modulobacs	206 bacs	212 bacs	212 bacs	220 bacs	
	Bacs roulants	5 018 bacs	5 127 bacs	5 191 bacs	5 231 bacs	
	Quantité totale	5 224 bacs	5 330 bacs	5 403 bacs	5 451 bacs	+ 0,89 %
	Volume total	986 m³	1 020 m³	1 057 m³	1 088 m³	+ 2,93 %
Bacs verts	Modulobacs verts	2 214 bacs	2 163 bacs	2 167 bacs	2 165 bacs	
	Bacs roulants verts	1 172 bacs	1 425 bacs	1 495 bacs	1 565 bacs	
	Quantité totale	3 386 bacs	3 588 bacs	3 662 bacs	3 730 bacs	+ 1,86 %
	Volume total	292 m³	328 m³	343 m³	353 m³	+ 2,92 %
Volume Total		1 278 m³	1 348 m³	1 400 m³	1 441 m³	+ 2,93 %

• Les objets encombrants et les déchets verts

- **Les encombrants** doivent être déposés sur le trottoir, dans la limite de 1m³ par collecte avec un poids maximal de 50kg par objet.
- **Les déchets verts**, les habitants du secteur 2 ont à leur disposition, à la déchetterie, des sacs biodégradables. Les autres usagers sont invités à présenter leurs déchets verts en fagots bien ficelés ou dans des sacs en plastique ouverts de 100L.
- **Les sapins de Noël** (naturels et non floqués) doivent, quant à eux, être présentés sur le trottoir, dépourvus de leurs décorations, sans sacs ni pots.

3.1.2 Mode de présentation des déchets pour la collecte en apport volontaire (PAV)

Le territoire de la Ville est maillé de points d'apport volontaire destinés à la collecte du verre et des emballages. Ces colonnes sont deux types : aériennes et enterrées.

Dans le centre-ville et les secteurs en mutation (quartier du Bel-Air, la Lisière Péreire ...) les colonnes enterrées sont installées à chaque fois que cela est possible. Les avantages de cette solution sont multiples, c'est d'abord un mobilier qui s'intègre de façon discrète dans son environnement urbain (tant d'un point de vue esthétique que sonore), c'est aussi un outil qui permet d'améliorer les performances de tri, notamment en zone d'habitat collectif où les locaux à déchets sont moins accessibles.



Colonnes enterrées angle des rues Léon Desoyer et Docteur Larget

3.2 La collecte des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

3.2.1 Objet de la collecte en porte à porte (PAP)

Cette collecte concerne :

- les déchets des ménages + les D.B.I.C. + les déchets des marchés forains + les déchets des gens du voyage (nommés « ordures ménagères résiduelles dans les paragraphes suivants »)
- les emballages du programme Eco-Emballages
- les journaux/revues/magazines (JRM)
- le verre alimentaire
- les déchets verts
- les encombrants
- les sapins de Noël

Elle fait l'objet du lot n°1 du marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous-Poissy est le prestataire. Cette mission a de nouveau été confiée pour 5 ans à cette agence lors du renouvellement du marché de collecte qui a été notifié le 1^{er} novembre 2008.

3.2.2 Organisation et consommations des collectes en PAP

Depuis 2010, les collectes en PAP (hors déchets verts et encombrants) se font à l'aide de bennes GNV. Toutefois, pour raisons de pannes ou de dépannages, le prestataire peut être amené à utiliser des bennes fonctionnant au gasoil. Cela explique pourquoi, deux types de carburant sont mentionnés ci-dessous.

Tableau n° 6. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAP

Flux	Pop. desservie	Fréquence de collecte	Nombre de services par semaine ⁽¹⁾	Km 2011	Conso. estimée de gasoil en Litres	Conso. estimée GNV	T.ég Co2 ⁽²⁾
Ordures Ménagères résiduelles ⁽³⁾	100 %	C1 pour le secteur 10	25	58 489	5 090	63 168 m ³	62,14 (76 en 2010 et 111 en 2009)
		C2 pour les secteurs 2, 4, 5, 6, 7, 8 et 9					
		C3 pour les secteurs 1 et 3					
Verre ⁽⁴⁾	80 %	C0,5 pour tous les secteurs sauf 1,3 et 10	7	20 942	910	28 875 m ³	24,22 (27,5 en 2010 et 37 en 2009)
Emballages + JRM	98 %	C1 pour les secteurs 1 à 9					
Objets encombrants ⁽⁵⁾	100 %	C 0,5 sur inscription pour les secteurs 1 à 9	2 le plus souvent	5 127	4 205		12,4 (17 en 2010 et 20 en 2009)
		C 0,25 sur inscription pour le secteur 10					
Déchets végétaux ⁽⁵⁾	98 %	C1 dans le secteur 2	1	3 661	3 002		8,9 (13 en 2010 et 10 en 2009)
		C 0,5 sur inscription dans les secteurs 1,3,4,5,6,7,8,9					
TOTAL				88 219	13 207	92 043	107,66 (133,5 en 2010 et 178 en 2009)

(1) 1 service correspond à la sortie d'une équipe constituée par un chauffeur et 2 ripeurs sur une benne.

(2) Pour convertir les quantités de carburants consommés en T.ég. CO₂, les facteurs d'émission suivants ont été utilisés :

- pour le gasoil : **2,95 kg éq. CO₂/ L.** (source : méthode Bilan Carbone[®] de l'ADEME)
- pour le GNV : **0,746 kg éq. CO₂/m³.** (source : méthode Bilan Carbone[®] de l'ADEME)

(5) Les secteurs impairs sont collectés les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois pour les encombrants et les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois pour les déchets verts (même principe avec les secteurs pairs). Les usagers doivent s'inscrire préalablement par téléphone, ou sur le site Internet de la Ville, avant le mardi midi (encombrants) et le jeudi midi (déchets verts) précédent chaque collecte. Ils peuvent aussi s'inscrire sur le site Internet de la Ville. Il n'y a pas de collecte en cas de 5^{ème} semaine.

3.2.3 Organisation et consommations des collectes en apport volontaire (PAV)

La collecte de ces déchets fait l'objet du lot n°4 d'un marché dont la société VEOLIA Propreté de Carrière-sous Poissy est le prestataire. Cette mission a été confiée de nouveau à cette agence lors du renouvellement du marché, qui a pris effet au 1er février 2009. L'implantation des différents points d'apport volontaire est présentée dans l'Annexe n° 2.

Tableau n° 1. : Consommations et poids carbone imputables aux collectes en PAV

Collecte en apport volontaire	Mode de présentation	Densité	Fréquence de collecte	Kilomètres parcourus en 2011	Conso. estimée de gasoil en Litres	T.ég Co2
Verre	33 conteneurs de surface 11 conteneurs enterrés	1 colonne pour 982 habitants	C1	2 380	1 405	4,14 (4 en 2010 3 en 2009)
Journaux / magazines	2 conteneurs enterrés	Offre supplémentaire au PAP (Plate forme de Franz Liszt)				
Bouteilles et flacons en plastique	2 conteneurs enterrés					
Emballages recyclables	10 conteneurs de surface (secteur 10 seulement)	1 colonne pour 60 habitants	C 0,5			

• REPERE CARBONE •

EMISSION DE CO₂ DU POSTE : COLLECTE DES DECHETS

Années	T. ég Co2
2008	180
Bilan Carbone « Patrimoine et Services »	
2009	181
2010	137,5
2011	111,8

La mise en service des bennes GNV a permis de faire baisser les émissions de CO₂ de 22,75 % entre 2008 et 2010. Début 2011, la GNV est totalement déployé, ce qui permet de diminuer les émissions de 18,69 % entre 2010 et 2011.

Ainsi, entre 2008 et 2011, les émissions du poste « Collecte des déchets » ont diminué de – 37,89 %, ce qui permet d'atteindre un des objectifs des lois Grenelle 1 et 2, à savoir l'obligation de diminuer les émissions du transport de 20 %, AVANT, l'échéance réglementaire de 2020.

Des pistes d'optimisation des collectes se dessinent pour les années à venir, outre le fait de rationaliser les collectes, cette démarche conduirait à la poursuite de la diminution du poids carbone de ce poste d'émission (développement de l'apport volontaire ...).

3.2.4 Tonnages des flux de déchets ménagers et assimilés

Le tableau suivant présente les tonnages collectés de chacun de ces flux. Pour présenter un état des lieux complet et les comparer aux ratios connus, ce tableau comporte aussi les quantités de verre alimentaire déposées par les usagers dans les points d'apport volontaire (cf. Partie 1.2.3) et collectées par VEOLIA.

Tableau n° 2. : Tonnage des déchets collectés par VEOLIA

Flux		Tonnages				Ratios (kg/hab) population : 43 207 hab pour SGEL					
		2009	2010	2011	Δ	SGEL 2011		SGEL 2010		Yvelines/IDF 2010 ^(*)	
Ordures ménagères résiduelles		12 543,38	12 285,80	12 266,82	- 0,15 %	283,90		284,35		271/311	
Verre	PAP	639,25	634,98	640,94	+ 0,94 %						
	AV	237,37	242,41	267,27	+ 10,26 %						
	Total	876,62	877,57	908,212	+ 3,49 %						
Emballages + JRM	1 449,90	1 475,06	1 518,42	+ 2,94 %	35,14	34,14	41/35				
TOTAL		14 869,99	14 638,43	14 693,45	+ 0,38 %	340,07		339,04		335/371	
Encombrants		608,02	643,69	712,22	+ 10,65 %	16,48		14,90		24/28	
Déchets végétaux		400,44	391,32	431,18	+ 10,19 %	9,98		9,05		35/18	
Sapins de Noël		6	13	8,5	- 34,62 %	Soit près de 2 125 sapins collectés					

^(*) Les chiffres 2010 sont disponibles sur le site de l'Ordif www.ordif.com.

• SITUATION 2011 •

La gestion des ordures ménagères résiduelles (OMr) :

La quantité d'OMr collectée tend à se stabiliser, après avoir diminué de près de 2% chaque année depuis 2006. La production saint-germanoise, est plus élevée que la moyenne produite dans les Yvelines, tout en étant inférieure à la production de la Grande-Couronne en générale (288 kg/hab/an). Ce ratio de production peut notamment s'expliquer par la typologie de l'habitat du territoire.

Les recyclables secs (emballages), les Journaux-Revues-Magasines (JRM) et le verre

Selon les enquêtes de l'ORDIF, depuis quelques années, les quantités de recyclables secs collectés sur le département tendent à stagner voire à diminuer.

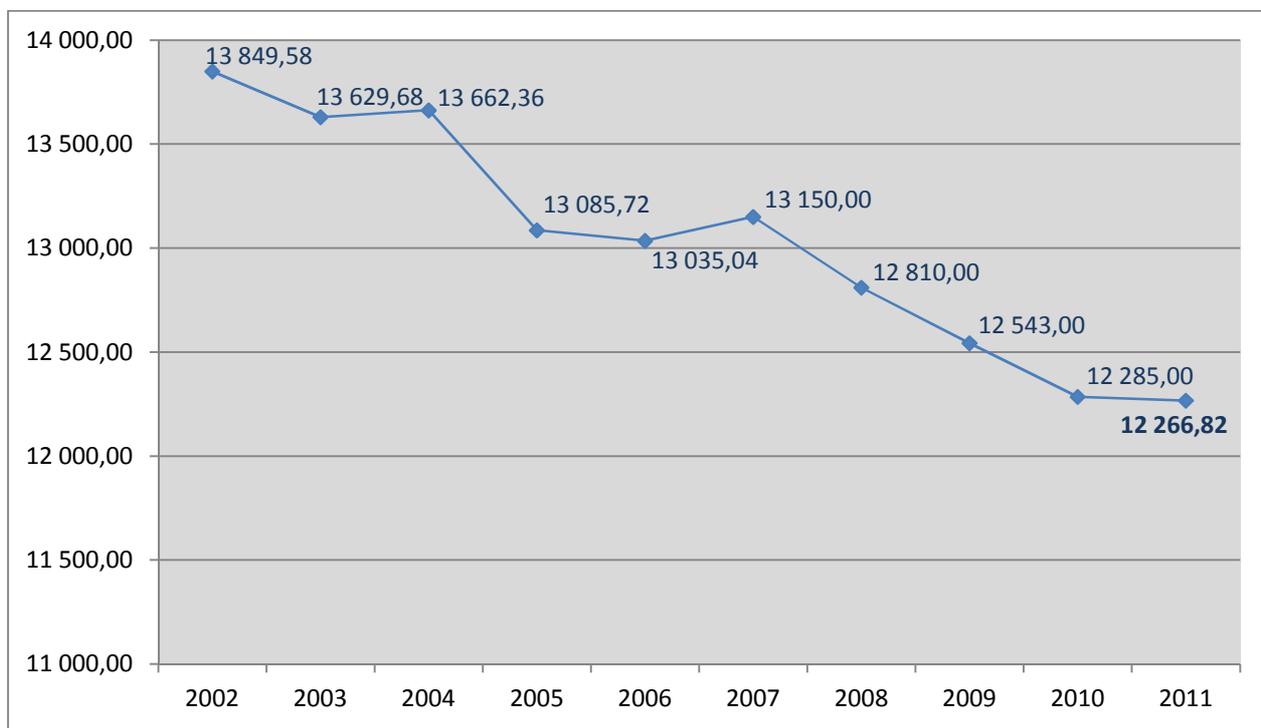
La production saintgermanoise continue de croître, même si certains flux sont à la baisse comme on peut le voir dans le prochain tableau. **Concernant le verre**, l'installation de nouveaux points d'apport volontaires permet de capter des tonnages supplémentaires (+10,26 %), alors que la collecte en PAP tend à se stabiliser. La production se rapproche de celle de la Grande Couronne (22 kg/hab/an).

La collecte des encombrants

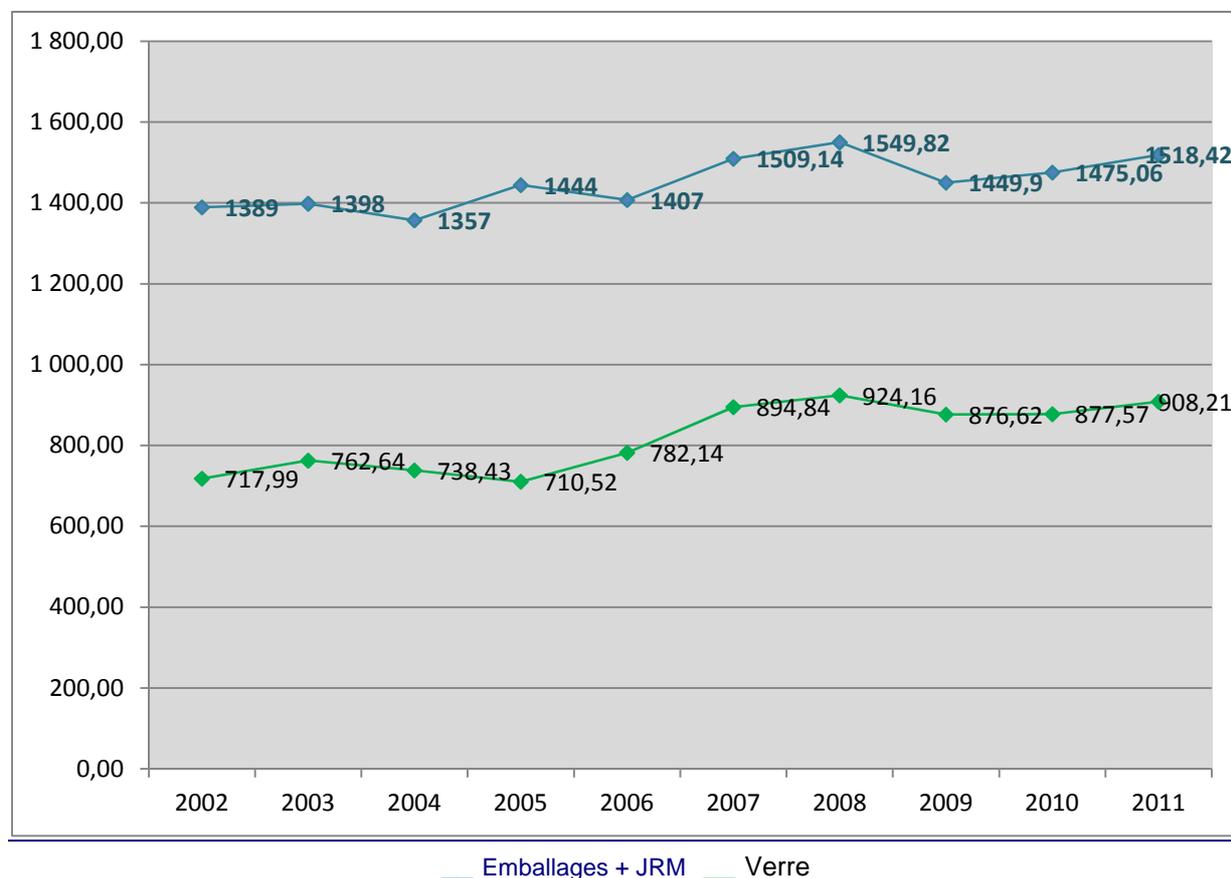
Pour la collecte des encombrants le ratio IDF n'est donné qu'à titre indicatif. En effet, le service n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien. Les ratios sont extrêmement fluctuants. Par contre, il est intéressant de constater que **le phénomène de hausse des tonnages collectés n'est pas propre à Saint-Germain-en-Laye**. **Pour les déchets verts**, il convient de rappeler que la production de déchets verts dépend des conditions météorologiques d'une année.

EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES EN PORTE A PORTE

Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés en porte à porte



Evolution des tonnages d'emballages recyclables collectés en porte à porte



• REPERE CARBONE •

Dans les 5 années à venir, la répartition, et les quantités de déchets collectés devraient évoluer. Conformément aux objectifs des lois Grenelle 1 et 2, et du plan d'actions « Patrimoine et Services » de la Ville, plusieurs actions ont été engagées en 2011.

Adoption d'un programme local de prévention des déchets

Accompagnée par l'ADEME et la Région Ile-de-France, la Ville s'est engagée en juillet 2011 dans une démarche de réduction de ses déchets sur 5 ans, de façon à atteindre les objectifs de réduction de 7% d'ordures ménagères résiduelles par habitant du Grenelle (objectif repris par le PREDMA (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), et énoncé sous la forme des – 50 kg/hab).

En novembre 2011, la Ville a signé une convention avec l'ADEME, l'engageant dans un Programme Local de Prévention des Déchets pour 5 ans. Ce projet s'articule en 5 étapes, une par an.

L'année 1 est consacrée à la réalisation du diagnostic du territoire. Il s'agit de définir quelles vont être les actions les plus porteuses à mener en fonction :

- du profil socio-économique du territoire
- des actions déjà engagées mais qui méritent d'être améliorées (...)

De façon à construire un plan d'actions sur 5 ans, son calendrier de mise en œuvre, avec au moins 1 action dans chacune des catégories suivantes : sensibilisation, action éco-exemplaire, action emblématique nationale, autre action d'évitement de production de déchets, action de prévention quantitative de prévention des déchets d'entreprise **ou** de prévention qualitative.

Les actions pressenties sont la lutte contre le gaspillage alimentaire, la reprise de la promotion du dispositif STOP-PUB, la collecte des textiles usagers ... sans oublier la promotion du compostage individuel qui bien qu'étant un dispositif à part entière, fait partie des moyens d'atteindre les objectifs fixés.

EXEMPLE : STOP-PUB

Ce dispositif a été mis en place il y a quelques années, mais la Ville ne connaît pas le nombre de foyers équipés, ni si le dispositif est respecté. Cette action doit donc être reprise à travers :

- un diagnostic du territoire pour savoir le nombre de boîtes aux lettres équipées.
- une « opération foyers témoins » pour identifier le ratio saint-germanoïse d'Imprimés Non Sollicités (INS), leur nature et provenance.

Il est ensuite envisagé de s'adresser aux enseignes identifiées, pour leur présenter le projet de la Ville et leur proposer de signer une charte sur laquelle ils s'engageraient à :

- faire respecter les autocollants « STOP-PUB » par leur distributeur de publicités
- adapter le nombre de publicités destinées à Saint-Germain-en-Laye à la demande réelle, de façon à ne pas retrouver des paquets de publicités abandonnées par le distributeur.

Indicateurs de suivi : Nombre de boîte aux lettres équipées

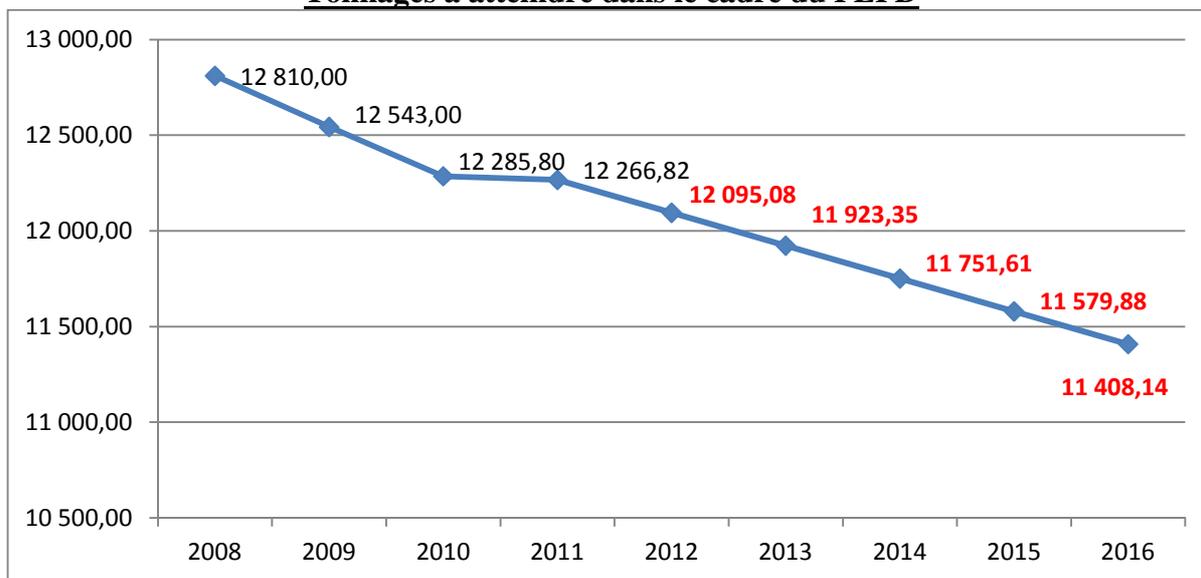
Gisement potentiel : Chaque foyer reçoit en moyenne 40 kg d'INS par an.

Les actions STOP PUB touchent au maximum environ 18 % des foyers d'un territoire.

- ⇒ **Le gisement potentiel saint-germanoïse est donc de : 135 T par an** (soit 15 T éq. CO2 dues au recyclage du papier que l'on peut éviter)
En 2010, on ne connaît pas le nombre de boîtes aux lettres équipées.

En conclusion, concrètement, il s'agit bien de proposer et d'encourager les usagers à utiliser un panel d'outils pour faire diminuer le poids de leurs poubelles destinées à la collecte des ordures ménagères résiduelles, de 7 % en 5 ans.

Tonnages à atteindre dans le cadre du PLPD



⇒ Diminution de 171 T par an, soit 51,98 T_{éq} CO₂ évitées par incinération par an.

Adoption d'un plan de promotion du compostage individuel pour 3 ans.

Comme cela vient d'être évoqué, en mai 2011, la Ville a adopté par délibération du Conseil Municipal, un plan de promotion du compostage individuel sur 3 ans. Les détails de ce plan sont présentés dans le chapitre suivant.

Amélioration de la qualité et de la quantité des déchets recyclables collectés

La baisse des émissions de GES, passe par une baisse des tonnages envoyés en incinération. Ce qui est conforme aux objectifs des lois dites Grenelle 1 et 2, ainsi qu'à ceux du PREDMA. **Pour mémoire, les objectifs du PREDMA sont les suivants :**

- Emballages : 23,6 kg/hab/an en 2014 et 25,6 kg/hab/an en 2019
- JRM : 22 kg/hab/an en 2014 et le maintenir pour 2019
- Verre : 23,9 kg/hab/an en 2014 et 30,3 kg/hab/an en 2019

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la Ville va notamment porter ses efforts sur l'habitat collectif qui est l'un des principaux enjeux de la collecte sélective. La tendance francilienne étant à la stagnation des tonnages, il faut donc déployer des moyens permettant d'en capter de nouveaux, puisque que l'on sait qu'il existe des marges de progression sur le territoire.

⇒ Adhésion au groupe de travail « Le tri en habitat collectif » du SIDRU

La Ville participe à un groupe de travail lancé par le SIDRU pour travailler sur la problématique du tri en habitat collectif et le partage d'expériences.

Le dispositif prévoit notamment de former les gardiens de résidences au tri sélectif, afin qu'ils soient en mesure de mieux conseiller les usagers (les 1^{ères} sessions sont organisées au printemps 2012).

⇒ Développement de l'apport volontaire

La Ville travaille sur de nombreux projets d'aménagement de son territoire, dans lesquels la question de gestion des déchets est pleinement intégrée.

Par exemple, **la réhabilitation de la « cour Lulli » dans le quartier du Bel-Air**, est l'occasion de déployer des bornes d'apport volontaire. En habitat collectif, c'est le meilleur moyen de capter des gisements plus importants et de meilleure qualité.

Le même dispositif est pressenti sur le projet du quartier dit de la Lisière Pereire. D'une façon générale, dès qu'un projet de réhabilitation urbaine, ou de développement est lancé, la direction de l'Environnement en profite pour agir en ce sens, comme ce fut le cas sur la rue du Vieil Abreuvoir, ou sur la place de Passy en 2011.

Travail sur des scénarii d'évolution

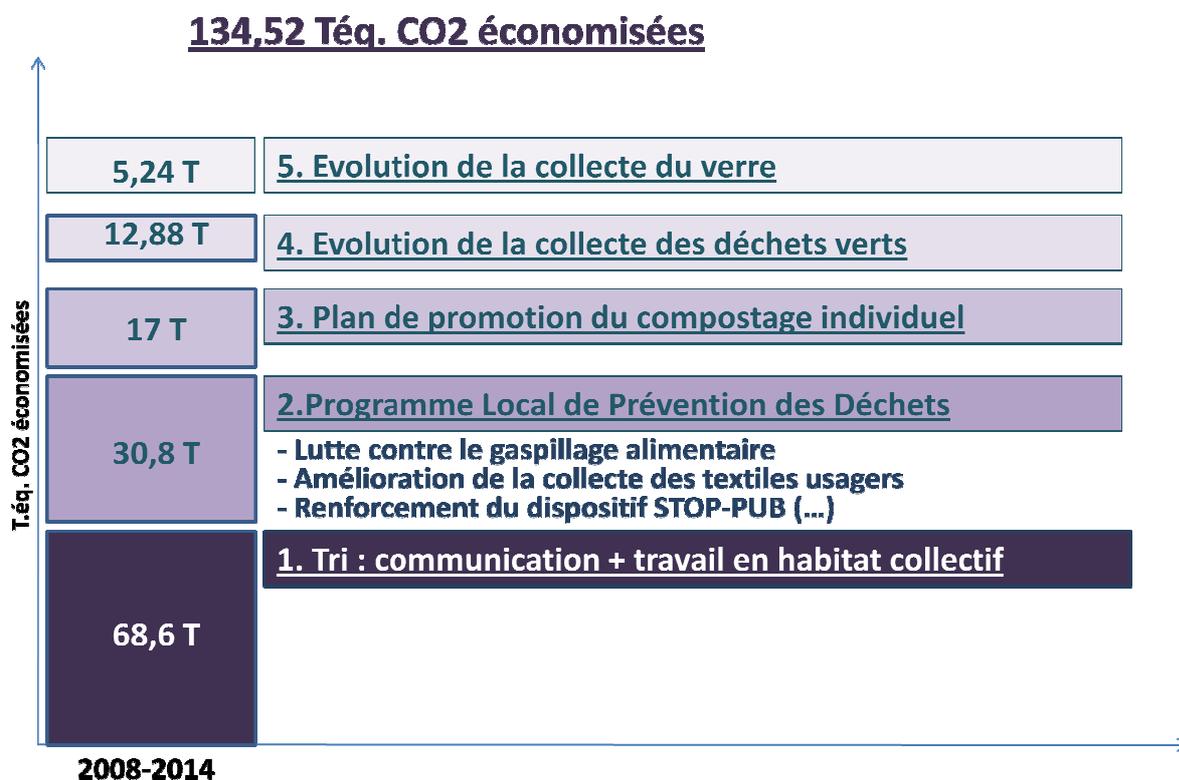
L'ensemble des actions évoquées ci-dessus vont modifier, de façon positive, conformément à la réglementation, la répartition des déchets à collecter sur le territoire. Ainsi, « en fonction des conditions techniques et économiques du moment », la Ville adaptera les services proposés à l'évolution des pratiques des usagers.

En fonction des résultats, des collectes seront certainement optimisées, comme celle des déchets verts, d'autres seront développées, comme celles en apport volontaire du verre, enfin d'autres pourraient être créées comme celle des cartons des commerçants.

CONSEQUENCES SUR LE BILAN CARBONE

L'ensemble des mesures décrites, font partie intégrante du plan d'actions du Bilan Carbone « Patrimoine et Service » réalisé à partir des données 2008.

Le graphique ci-dessous permet de mesurer le gain prévisionnel attendu à l'horizon 2014, grâce à leur mise en place.



Le plan d'actions du volet déchets sera présenté ultérieurement sur un autre support. Ces premiers éléments permettent cependant de se familiariser avec l'approche « indicateur carbone ».

3.2.5 Les tonnages des déchets triés par le Centre de Tri

Les emballages et journaux-magazines collectés en porte à porte sont transportés sur le centre de tri du SIVaTRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains) situé à Triel Sur Seine.

Là, ils sont pesés et subissent un premier contrôle visuel destiné à vérifier qu'ils ne contiennent pas de déchets indésirables ou pouvant déclasser une partie du stock, voire la totalité. Ensuite, les emballages sont acheminés sur la chaîne de tri afin d'être séparés en fonction de leur nature. Enfin, chaque matériau est conditionné en balles qui seront ensuite dirigées vers les filières de traitement.

Les tonnages triés par le centre de tri pour l'année 2011, sont présentés dans le tableau suivant. Il s'agit des tonnages pour lesquels une recette a été touchée par la Ville.

Tableau n° 3. : Tonnages des déchets en sortie du Centre de Tri

Matériaux	Tonnages			Δ [10-11]	Ratios en kg/hab (pop : 43 207 hab. pour SGEL)		
	2009	2010	2011		2011	2010	IDF 2008 (1)
Verre	876,86	883,62	914,42	+ 3,49 %	21,16	20,45	21
Papiers/Cartons	187,19	199,70	216,86	+ 8,59 %	5,41	24,84	23,16
Tétra-briques	11,62	13,35	17,10	+ 28,09 %			
Journaux/Magazines	735,82	731,16	788,91	+ 7,90 %	18,26	2,2	2,6
Gros de magasin	33,97	23,12	21,34	- 7,70 %	0,49		
Acier	31,22	32,35	27,87	- 13,85 %	0,64		
Aluminium	1,16	1,58	1,61	+ 1,90 %	0,037		
PET Clair (2)	60,10	64,02	58,13	- 9,20 %	1,34	2,2	2,6
PET Foncé (3)	10,05	13,81	10,45	- 24,33 %	0,24		
PEHD (4)	38,04	34,81	28,17	- 19,07 %	0,62		
TONNAGE TOTAL de déchets recyclables (hors refus de tri)	1 986,03	1 997,52	2 084,86	+ 4,37 %	Hors verre :	27,04	25,76
						48,2	45,95
Refus de tri	309,32	310,46	301,81				
Taux du refus de tri	13,47	13,45 %	12,64 %				

(1) Les chiffres sont issus du rapport « Tableau de bord 2008 des déchets ménagers et assimilés » – édité en mai 2010 par l'Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France – téléchargeable sur www.ordif.fr. Les données 2010 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

(2) (3) (4) Il s'agit des différentes catégories de plastiques recyclables (cf. Annexe - Glossaire).

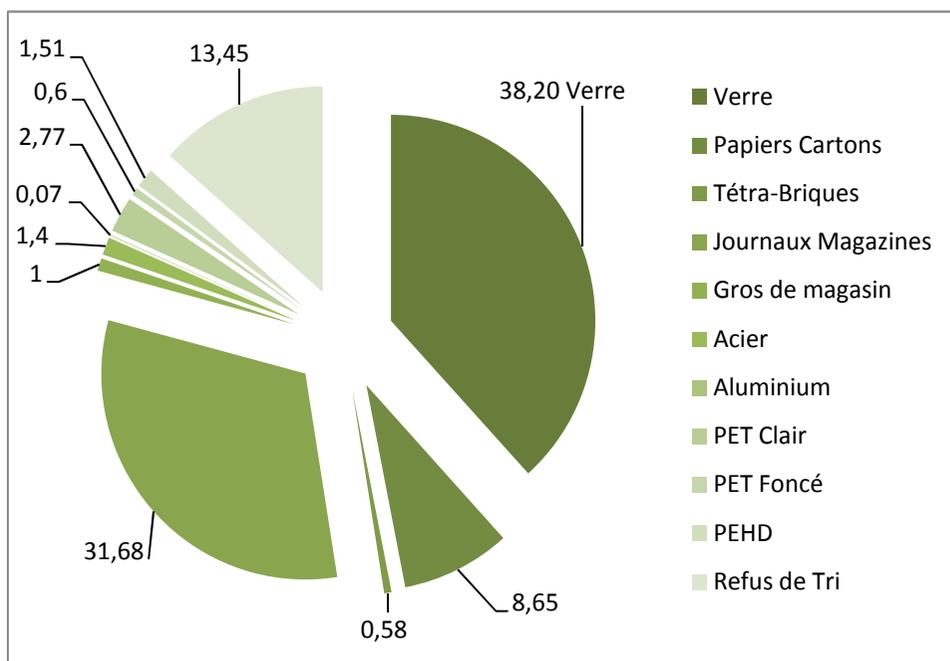
Remarque :

Le total des déchets recyclables collectés en 2011 s'élève à 2 426,63 T (cf. Partie 2.3.3 / Tableau n° 9) **or** le total des déchets en sortie de chaîne de tri est de 2 386,67 T (cf. Partie 2.3.4 / Tableau n°10). Cette différence de tonnage s'explique par l'existence de stock de déchets non triés (pas encore passé sur la chaîne de tri) au centre de tri.

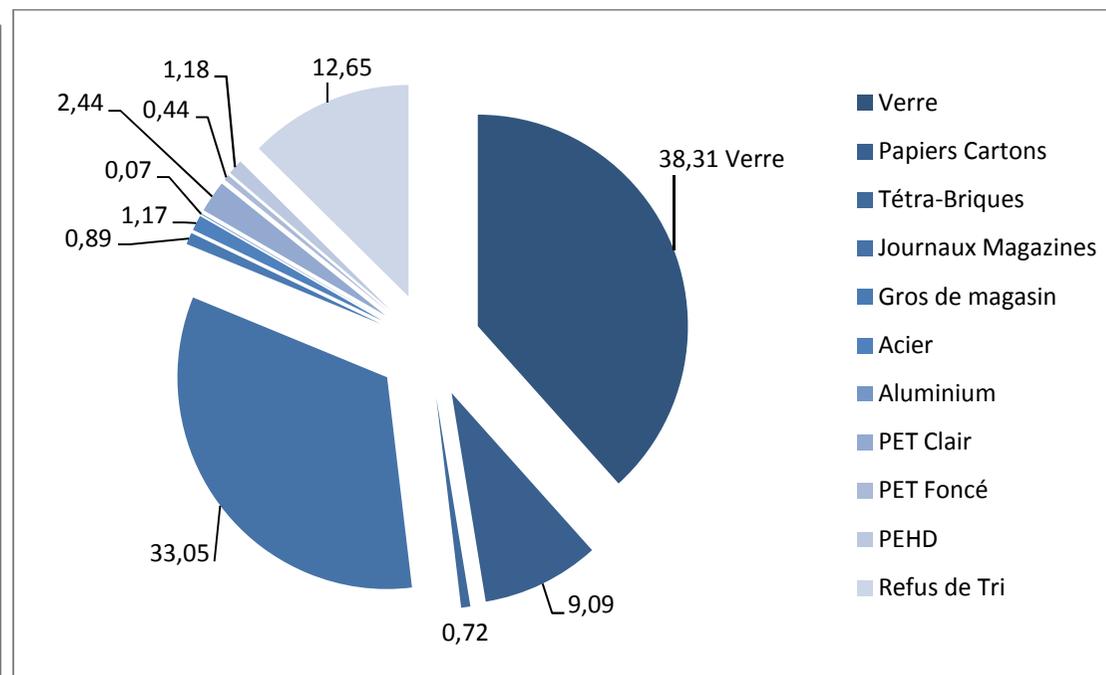
Répartition des emballages recyclables triés

Années	Tonnage TOTAL	Verre	Papiers Cartons	Tétra-Briques	Journaux Magazines	Gros de magasin	Acier	Aluminium	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Refus de Tri
2010	2 307,98	883,62	199,70	13,35	731,16	23,12	32,35	1,58	64,02	13,81	34,81	310,46
2011	2 386,67	914,42	216,86	17,10	788,91	21,34	27,87	1,61	58,13	10,45	28,17	301,81

Répartition des tonnages recyclables triés en 2010



Répartition des tonnages recyclables triés en 2011



NB : Impression en niveaux de gris : La légende se déroule sur le graphique dans un sens horaire.

3.3 La collecte des déchets déposés à la déchetterie

La déchetterie est située rue Bastiat à côté du Centre Technique Municipal. Elle est réservée aux Saint-Germanoises ainsi qu'aux habitants de quatre communes voisines (Aigremont, Chambourcy, Fourqueux et Mareil-Marly) ayant signé une convention avec Saint-Germain-en-Laye. La déchetterie a donc un potentiel de 58 010 habitants (recensement de 2006).

Tableau n° 4. : Horaires d'ouverture de la déchetterie

	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi	Samedi	Dimanche
d'avril à septembre	- de 12h30 à 18h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 19h00	- de 15h00 à 19h00
d'octobre à mars	- de 12h30 à 17h30	- de 09h00 à 13h00 - de 15h00 à 18h00	- de 14h30 à 17h30

Les professionnels n'étant pas autorisés à venir déposer leurs déchets d'activité, les usagers doivent présenter un justificatif de domicile au gardien accompagné d'une pièce d'identité.

Le gardien de la déchetterie est remplacé le dernier dimanche de chaque mois ainsi que pendant ses congés annuels par un agent de la société SEPUR.

• EVOLUTIONS ET PERSPECTIVES •

Au mois de mars 2011, succédant à l'entreprise METALARC, la société SEPUR est devenue titulaire du marché de « location, rotation des bennes de la déchetterie et traitements des déchets collectes » et « gardiennage du site ».

Pour aider le gardien à filtrer les accueils sur le site, un portique a été installé à l'entrée de la déchetterie. Ainsi, seuls les véhicules de moins de 1m90 peuvent accéder au site. Ce dispositif a pour but de limiter au maximum les professionnels de venir vider sur le site, en se présentant sous un faux prétexte.

Lorsque des particuliers se présentent avec des véhicules « hors gabarit », la Direction de l'Environnement, s'efforce de proposer son aide pour qu'il puisse utiliser le service proposé, cela sans toutefois ouvrir le portique.

Cette situation est transitoire, dans l'attente de la création d'un nouveau site, ou de la mise en place d'un dispositif de filtrage plus équitable, permettant de faire une distinction plus fine entre les usagers se présentant à la déchetterie.

3.3.1 Catégories et modalités d'évacuation des déchets acceptés

3.3.1.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 5. : Déchets acceptés à la déchetterie en continu

Déchets acceptés	Type de contenant	Société assurant la collecte
Verre	Colonne aérienne de 3m ³	VEOLIA Propreté dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville (les tonnages ne sont pas individualisés – 1 collecte par quinzaine)
Flacons en plastique	3 x 500 L (colonne aérienne au printemps 2012)	
Papiers/cartons	5 bennes de 20m ³	METALARC jusqu'en avril 2011 SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Déchets verts		
Bois		
Ferrailles		
Encombrants		
Gravats	1 benne de 7 m ³	
Textiles usagés	2 bornes	ECOTEXTILE sans frais pour la Ville
D.E.E.E	- Bacs grillagés pour le PAM et les écrans - Stockage au sol pour le gros électroménager et les réfrigérateurs	ECOLOGIC les vendredis des semaines paires sans frais pour la Ville convention signée avec le SIDRU
Piles	Pré-collecte dans différents points de la Ville + 2 fûts à la déchetterie	COREPILE sans frais pour la Ville
Aérosols :	1 bac	METALARC jusqu'en avril 2011 puis SEPUR dans le cadre d'un marché conclu avec la Ville
Batteries automobiles	2 bacs	
Huile de vidange automobile	1 bac	S.R.R.H.U. Repreneur agréé par la Préfecture des Yvelines sans frais pour la ville
Bouchons en plastique	Sacs en plastique stockés dans un local	Evacuation sur demande auprès de l'association « Les Clayes handisport »
Lampes usagées	Cartons agréés	La Ville apporte les cartons pleins à la déchetterie de Conflans. Ils sont ensuite collectés par l'eco-organisme agréé RECYLUM sans frais pour la Ville

3.3.1.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Cette collecte concerne tous les déchets toxiques issus des ménages au sens de la loi du 13 juillet 1992 **SAUF** :

- les huiles de moteur
- les piles
- les batteries
- les tubes fluorescents
- les aérosols

qui font l'objet d'un ramassage particulier décrit dans le tableau ci-dessus.

A titre d'exemple, les déchets collectés sont les peintures et colorants, les laques et vernis, les solvants, les engrais pour végétaux, les produits d'entretien, les colles et adhésifs, les produits de nettoyage pour tapis et tissus, les insecticides. Les radiographies, les thermomètres au mercure ainsi que les fixateurs et révélateurs photographiques sont aussi concernés par cette collecte.

Tableau n° 6. : Organisation de la collecte des déchets toxiques des ménages

Flux collecté	Mode de collecte	Fréquence	Société assurant la collecte
Déchets toxiques ménagers	1 camionnette	10 fois par an, le mercredi, à la déchetterie, de 13h30 à 17h30	TRIADIS



• PERSPECTIVES •

Conformément à l'engagement 250 du Grenelle I de l'environnement, la loi de finance 2009, reprise par l'article 198 de la loi Grenelle II, a introduit une nouvelle disposition dans le code de l'environnement :

« À compter du 1^{er} janvier 2011, toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché national des produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement est tenue de prendre en charge, ou faire prendre en charge par des sociétés spécialisées, techniquement et financièrement la collecte et le traitement des déchets ménagers desdits produits (contenants et contenus). Ces produits doivent faire l'objet d'une signalétique appropriée afin d'éviter aux usagers de les faire collecter en mélange avec les déchets municipaux résiduels. »

Les modalités d'application sont encadrées par un décret qui est paru en janvier 2012.

Cela signifie qu'à moyen terme, le temps que la filière s'organise et que des éco-organismes soient créés, les coûts de collecte et de traitement de ces déchets ne devraient, plus être pris en charge par la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

3.3.1.3 Cas particulier des bouteilles de gaz vides

Des bouteilles de gaz vides et des extincteurs sont parfois déposés par les usagers à la déchetterie alors que celle-ci n'est pas conçue pour les accueillir. La Ville de Saint-Germain-en-Laye doit parfois, procéder à l'enlèvement pour traitement de ces déchets.

Tableau n° 7. : Nombre de collectes des bouteilles de gaz et des extincteurs

Flux	2007	2008	2009	2010	2011
Bouteilles de gaz et extincteurs	1	0	1	1	1

• PERSPECTIVES •

Normalement, chaque bouteille est consignée et reste la propriété de la marque qu'elle porte. Dans les faits, les usagers n'ont plus en leur possession le bon de consignation de leur bouteille au moment où ils souhaiteraient s'en débarrasser. De plus, la Fédération des entreprises du recyclage constate que le passage du montant des consignes de près de 25 euros à moins de 5 aujourd'hui a pour conséquence un abandon de plus en plus fréquent de ces bouteilles en déchetterie par des particuliers.

Ce gisement est par ailleurs en pleine croissance suite à la mise sur le marché de nouveaux modèles, plus pratiques, légers et compacts.

Le grenelle II précise cependant le Code de l'Environnement en ces termes : « Art. L. 541-10-7. – **Toute personne physique ou morale qui met sur le marché national des bouteilles de gaz destinées à un usage individuel les assortit d'une consigne ou d'un système équivalent favorisant leur réutilisation et prend en charge la gestion des déchets issus de ces bouteilles.** »

Cette disposition devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier, cependant, le décret d'application devrait plutôt être publié ultérieurement.

L'objectif de ce dispositif est d'améliorer le taux de retour, notamment pour les catégories qui posent le plus de problème : les petites bouteilles et les cartouches à valve. **La consigne deviendrait obligatoire et le montant minimum serait fixé par ce décret.** Ce montant devant être assez élevé pour inciter le consommateur à retourner sa bouteille vide. Il s'agira aussi d'engager les producteurs à aller collecter les bouteilles de gaz encore déposées en déchetterie.

3.3.2 Tonnages des déchets acceptés à la déchetterie

3.3.2.1 Les déchets acceptés en continu

Tableau n° 8. : Tonnages des déchets déposés à la déchetterie en continu

Matériaux	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Δ [2010-2011]
Papiers et cartons	142,100	142,930	158,42	176,58	+ 11,46 %
Déchets végétaux	572,240	570,820	750,91	703,63	- 6,30 %
Bois	350,18	330,160	564,66	434,64	- 23,03 %
Ferraille	89,210	89,70	94,53	95,08	+ 0,58 %
Objets encombrants	759,370	699,680	1 120,47	1 023,47	- 8,66 %
Gravats	895,430	850,430	1 078,95	768,85	- 28,74 %
D.E.E.E	34,798	34,979	56,087	40,79	- 27,27 %
Piles	1,799	1,859	1,943	2,109	
Aérosols	0,850	0,610	0,700	0,310	
Batteries	1,200	1,000	0,940	0,850	
Huiles de vidange	2,340	2,070	0,900	1,250	
TOTAL	2 868,67	2 724,24	3 828,51	3 247,56	- 15,17 %

• SITUATION 2011 •

Dès avril 2010, date de prise d'effet du contrat METALARC, des augmentations de tonnages collectés à la déchetterie avaient été constatées. Si une hausse de la fréquentation est notable au fil des ans, les taux de progression posaient question par exemple pour le bois, les objets encombrants. En effet, ils ne semblaient pas traduire avec exactitude les apports effectués par les usagers.

Ainsi, les tonnages 2010 étaient à prendre avec une extrême précaution.

A partir de 2011, date de prise d'effet du contrat SEPUR, on retrouve des tonnages cohérents avec la fréquentation du site et les augmentations de tonnages constatés en Ile-de-France. Ce retour à une situation cohérente se traduit aussi sur les coûts associés au traitement de ces déchets (cf. chapitre relatif suivant.)

La baisse des tonnages de DEEE traduit les difficultés de gestion de flux sur le site, notamment en raison de la convoitise qu'ils suscitent. En 2010, le ratio de production était de 1,29 kg/hab/an, passant sous la barre des 1kg/hab/an en 2011, soit plus de la moitié du ratio francilien. En 2011, des travaux ont été réalisés pour améliorer la sécurisation du site, celles-ci seront renforcées en 2012.

3.3.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Tableau n° 9. : Tonnages des déchets toxiques des ménages

	Tonnages				Δ [2010/2011]	Ratios de production 2011 (kg/hab)	Données Ile-de-France 2006 (kg/hab)
	2008	2009	2010	2011			
Déchets toxiques des ménages	9,31	12,34	15,16	15,55	+ 2,55 %	0,6	0,5

Remarques : Les quantités collectées sont toujours en augmentation, ce qui réduit d'autant la toxicité des déchets ménagers envoyés en incinération, ce qui va dans le sens du PREDMA et du Grenelle.

3.4 Le cas particulier des textiles usagés

Cette collecte n'a pas seulement lieu à la déchetterie. Deux sociétés se partagent la collecte des textiles usagers sur la Ville : EBS Le Relais et Ecotextile. Les points d'apport volontaire situés sur le domaine privé sont collectés par EBS Le Relais alors que ceux présents sur le domaine public sont gérés par ECOTEXTILE.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'article L. 541-10-3 du code de l'environnement contraint toutes les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché des produits textiles d'habillement, des chaussures et du linge de maison neufs à contribuer au recyclage et au traitement des déchets issus de ces produits.

Le décret n°2008-602 du 25 juin 2008 vient compléter cet article en précisant les conditions d'agrément des organismes prenant en charge la gestion des textiles usagés.

Le 17 mars 2009, l'éco-organisme Eco TLC est officiellement agréé par les ministères de l'environnement et de l'industrie pour une période de six ans. A partir d'un ratio d'équipement de 1 conteneur pour 2000 habitants, les collectivités sont soutenues pour leurs efforts de communication.



(Crédits : ECOTEXTILE)

Tableau n° 10. : Organisation de la collecte des textiles usagers

Collecte en apport volontaire		Points d'apport volontaire	Fréquence
Textiles usagés	EBS - Le Relais <u>sans frais</u> pour la ville	Le clavecin – Bel-Air	A chaque fois que cela est nécessaire, tournée optimisée par logiciel métier
		Rue St léger	
		Rue Sainte Radegonde	
		Rue Vidal	
		Village d'Hennemont	
	ECOTEXTILE <u>sans frais</u> pour la ville	Rue Saint-Fiacre	
		Déchetterie (3)	

Le tableau ci-dessous présente les évolutions de tonnages collectés depuis 2007.

Tableau n° 11. : Tonnages des textiles usagés collectés

Flux		Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Ratio de production 2009 (kg/hab)
Textiles usagers	EBS Le Relais	44,80	32,60	26,093	32,52	38,15	1,74
	ECOTEXTILE	23,30	43,15	51,75	35,15	37,25	
TOTAL		68,10	75,75	77,843	67,67	75,4	

• SITUATION 2011 ET PERSPECTIVES •

En 2010, en cohérence avec les travaux d'aménagement de la rue du Président Roosevelt, le point d'apport volontaire situé le long de cette voie a été supprimé. La baisse de tonnage observée en 2010 et au début de l'année 2011 s'explique par cette évolution.

Comme cela est expliqué dans les chapitre précédents, la Ville s'est engagé dans un Programme Local de Prévention des Déchets, aux côtés de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle II, à savoir une réduction de 7% des quantités de déchets produites sur le territoire en 5 ans. La collecte des déchets toxiques sera un des axes forts de ce programme.

Selon l'ADEME, chaque français produit en moyenne entre 10 et 12 kg de textiles usagés par an. Les actions de prévention touchant au maximum 35 % des foyers d'un territoire, le gisement potentiel saint-germanoïse est donc de : 189 T par an .

Pour atteindre cet objectif, de nouveaux points de collecte seront développés, de façon équitable entre les deux opérateurs. Les deux sociétés devront s'engager par une charte à maintenir en état de propreté les points d'apport volontaire (tags, dépôts sauvages ...). Une telle charte existe mais nécessite d'être améliorée.

3.5 La gestion des déchets in situ : le compostage individuel

Dans la droite lignée des objectifs des lois dites Grenelle 1 et 2 (cf. Ch.2), et à la suite d'une phase test engagée en 2009, **la Ville a adopté, en mai 2011, par délibération du Conseil Municipal, un plan de promotion du compostage individuel sur 3 ans.**

3.5.1 Retour sur la phase test du projet

Dès la fin de l'année 2008, les agents du service déchets ont été formés par l'ADEME à la conduite d'une opération de promotion du compostage individuel à l'échelle d'un territoire.

A la fin de l'année 2009, suite au recrutement de 22 foyers volontaires, la Ville a ainsi lancé son « Opération test de compostage individuel ».

Les volontaires furent accueillis à l'Hôtel de Ville, lors d'une matinée d'information animée par le service déchets de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. Le Maître Composteur de la Ville, leur a présenté le principe de fonctionnement du compostage individuel et remis :

- un composteur en plastique recyclé ou en bois,
- un bio seau (permettant de collecter les déchets de cuisine),
- un aérateur.

Tout au long de cette phase test, les foyers volontaires furent en relation directe avec l'Ambassadeur du tri, qui se rendit à leur domicile pour les accompagner dans leur pratique et assura un suivi téléphonique régulier.

Le retour de cette expérience est positif. Le dispositif a fonctionné dans l'ensemble des foyers, et fait maintenant partie intégrante de leur organisation domestique en matière de gestion des déchets.

3.5.2 Un plan de promotion du compostage sur 3 ans



Photo n°1 : Modèles des composteurs proposés aux foyers testeurs (crédits : Beauvais Diffusion)

Moyennant une participation financière de 10 € pour des modèles de 400 L et de 12 € pour des modèles de 600 L, la Ville a choisi de proposer aux usagers des composteurs en plastique recyclé de la société Plastic Omnium et des composteurs en Bois de la société Emeraude.

Accompagnée par l'ADEME et la Région-Ile-de-France, l'objectif est de distribuer au moins 600 composteurs en 3 ans, de développer du compostage dit « en pied d'immeuble ou collectif », et de promouvoir le compostage en tas sur l'ensemble du territoire.

3.5.3 Suivi du projet et perspectives

Cette filière est basée sur le volontariat. Elle est ainsi tributaire du degré d'implication des foyers qui s'engagent. **Pour faire vivre ce projet, la Ville offre une assistance permanente aux foyers composteurs**, notamment par l'intermédiaire de son maître composteur.

Celui-ci assure la formation des usagers à la livraison de leur composteur, leur remet un guide, est disponible sur simple appel téléphonique, et peut même se rendre au domicile de ceux qui en feraient la demande.

L'expérience montre que le succès passe aussi par la formation de relais locaux. Le maître composteur, accompagné des agents de la Direction de l'environnement et du cadre de vie, organisera des sessions de formation de « guides composteurs », usagers volontaires pour promouvoir le compostage dans leur quartier.

La Ville communique le plus souvent possible sur le projet et sur les bonnes pratiques (Conseil de quartier, Semaine du Développement Durable, Semaine Européenne de Prévention des Déchets, Conseil Municipal Junior ...) en multipliant aussi les vecteurs de communication (exposition, distribution de guide, article dans le Journal, sur le site Internet de la Ville, réalisation de vidéos ...).

Des composteurs seront aussi installés dans des lieux emblématiques comme des écoles et centres de loisirs, les serres municipales, à la déchetterie ...

Le premier objectif est de doter 200 nouveaux foyers entre novembre 2011, date de la première réunion de distribution, et novembre 2012, de les former à cette pratique, les encourager et faire un bilan de l'expérience. Ainsi, les deux années suivantes, la Ville décidera sur quelle base de dotation travailler avec les usagers.

Au 31 décembre 2011, 60 composteurs avaient été distribués, fin mai (date de la rédaction de ce présent rapport), 180 étaient en place.

Pour suivre le bon déroulement de ce projet, un bilan régulier sera réalisé auprès des usagers. La première année, un bilan sera effectué 6 mois après la mise en place du composteur, puis une seconde fois au bout d'un an. Ce bilan permettra notamment de savoir si le composteur est bien utilisé, si les foyers ont pu récolter leur compost (le principe du compostage est présenté en Annexe)

L'objectif global étant qu'au bout de 3 ans, sur la totalité des composteurs mis en place, au moins 75 % d'entre eux soient toujours en utilisation.

3.6 La collecte des déchets issus des activités de la Ville

3.6.1 Types de déchets collectés

Il s'agit des déchets qui ne sont pas produits par les ménages mais qui sont cependant pris en charge par la collectivité. Ils sont collectés en régie et/ou par des prestataires privés et déposés dans des bennes de 20m³ sur les quais d'un site jouxtant le C.T.M., rue Frédéric Bastiat. Ces bennes sont ensuite évacuées pour traitement par l'entreprise METALARC jusqu'en avril 2011 puis par la société SEPUR.

Tableau n° 12. : Catégories des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville.

Type de déchets	Détails
Déchets de voirie	Ils proviennent de la voirie municipale. Ils sont issus du nettoyage des rues, de l'enlèvement des dépôts sauvages, du vidage des corbeilles ... par les sociétés DERICHEBOURG, COVED et par la régie municipale.
Déchets espaces verts municipaux	Ils proviennent de l'entretien des jardins, parcs municipaux (des tailles d'arbres, feuilles mortes ...) par le service « espaces verts »
Déchets des espaces verts du stade	Ce sont les tontes du stade
Déchets banals du stade	Ce sont les déchets issus des manifestations au stade.
Déchets du C.T.M.	Ce sont les déchets de travaux entrepris en régie municipale dans les bâtiments municipaux.
Déchets du nouveau cimetière	Déchets divers
Déchets sur site ponctuels (brocante, travaux ...)	

3.6.2 Tonnage des déchets collectés

Tableau n° 13. : Tonnages des déchets non produits par les ménages mais gérés par la Ville

Type de déchets	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Δ [2010/2011]
Déchets de voirie	1 026,40	1 102,80	2 023,13	1 225,92	- 39,40 %
Déchets espaces verts municipaux	393,82	141,72	50,40	175,94	+ 249,09 %
Déchets des espaces verts du stade	32,09	45,17	52,30	57,86	+ 10,63 %
Déchets banals du stade	42,60	45,74	57,63	24,62	- 57,28 %
Déchets du C.T.M.	27,70	9,54	3,67	0	-
Déchets D.I.B. du nouveau cimetière	80,66	140,98	166,96	75,95	- 54,51 %
Déchets inertes du nouveau cimetière	-	-	42,86	27,80	- 35,14 %
Déchets sur autres sites	14,45	48,05	35,64	29,45	- 17,37 %
TOTAL	1 573,99 T	1 534 T	2 432,59 T	1 617,54 T	- 43,98 %

• SITUATION 2011 •

Les remarques faites pour les tonnages de la déchetterie sont aussi valables pour ceux du présent tableau.

4. INDICATEURS TECHNIQUES DU TRAITEMENT DES DECHETS

4.1 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors déchetterie)

4.1.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés (PAP + AV)

Tableau n° 14. : Mode de traitement des déchets collectés (PAP + verre en AV)

Flux	Localisation de l'unité de (pré) traitement	Nature du traitement	Rappel des tonnages			Répartition des modes de traitement
			2009	2010	2011	
Ordures Ménagères et déchets assimilés incinérables	Usine AZALYS à Carrières /s Poissy	Incinération avec : - valorisation énergétique - valorisation matière des mâchefers	12 543,38	12 285,80	12 266,82	77,46 %
Verre	Centre de Tri de Triel s/ Seine	Tri puis revente à <u>Saint-Gobain Emballage</u> pour une valorisation matière à l'usine de Vauxtrot (60)	876,62	877,57	908,21	15,32 %
Emballages + JRM	Centre de Tri de Triel s/ Seine (78)	Tri puis revente aux repreneurs pour une valorisation matière des matériaux triés. <i>(détails tableau suivant)</i>	1 449,90	1 475,06	1 518,42	
Objet encombrants	Société PICHETA	Centre d'enfouissement technique de classe 2	608,02	643,69	712,22	4,5 %
Déchets végétaux	EARL B MAUGE	Transformation en compost végétal	400,44	391,32	431,18	2,72 %
TOTAL			15 878,36	15 673,44	15 836,85	100

• REPERES •

EMISSION DE CO₂ D'AZALYS

Années	T. éq CO ₂ cumulée	T. éq. CO ₂ d'origine biomasse	T. éq. CO ₂ d'origine non biomasse
2008	111 588	57 % soit 63 605	43 % soit 47 982
2009	114 328	53 % soit 60 594	47 % soit 53 734
2010	109 620	53 % soit 58 099	47 % soit 51 521
2011	113 434	53 % soit 60 120	47 % soit 53 314

Remarque : Les quantités de CO₂ émises d'origine "non biomasse" sont celles qui impactent l'environnement.

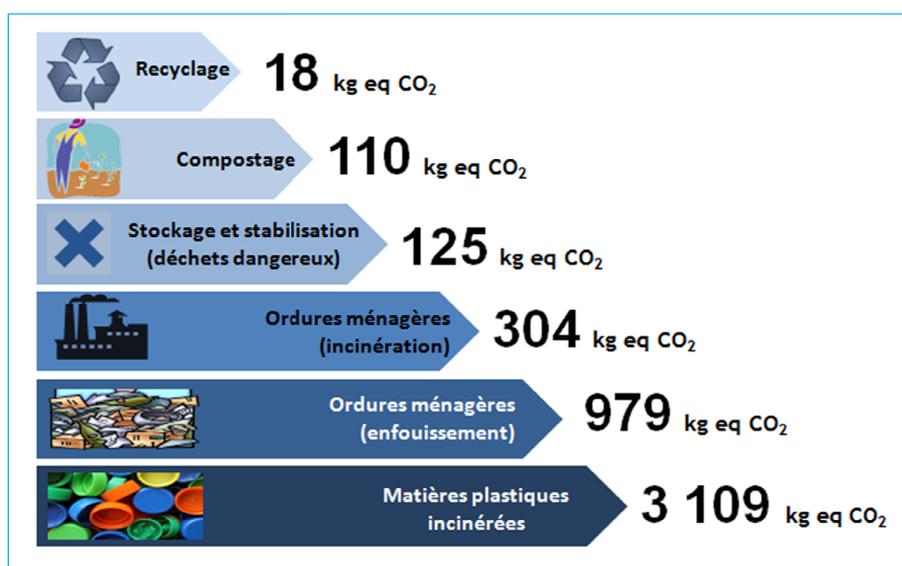
EMISSION DE CO₂ DU POSTE INCINERATION DES DECHETS

Années	2008	2009	2010	2011
T. éq CO ₂	3 894,22	3 813,19	3 734,88	3 729,11

EMISSION DE CO₂ DU POSTE RECYCLAGE DES DECHETS (VERRE ET EMBALLAGES)

Années	2008	2009	2010	2011
T. éq CO ₂	44,53	41,88	42,35	43,68

Les émissions de GES par type de traitement (pour 1 tonne)



4.1.2 Détails des filières de valorisation des déchets en sortie de centre de tri

Tableau n° 15. : Modes de traitements des déchets recyclables

Matériaux	Repreneurs	Usine de recyclage
Papiers/Cartons	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information.
Journaux/Magazines	Reprise par UPM Kymmene France	Papeterie à la Chapelle d'Arblay (76)
Gros de magasin	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Tétra-briques	Cédé dans le cadre du marché de tri, propriété du SIVATRU	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Acier	Reprise par SITA Ile-de-France	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
Aluminium	Reprise par Cornec SA VALOM	Usine de Lagny sur Marne (77)
PET Clair	Reprise par PAPREC-Plastique	Donnée confidentielle inscrite dans le cadre du barème D, seul Eco-Emballages possède l'information
PET Foncé		
PEHD		

4.2 Traitement des déchets collectés à la déchetterie

4.2.1 Traitement des déchets acceptés en continu

Tableau n° 16. : Modes de traitement des déchets collectés à la déchetterie

Matériaux	Mode de traitement	Lieu de traitement
Papiers et cartons	Valorisation matière	CR2T Thiverval-Grignon
Déchets végétaux	Compostage	BVS Thiverval-Grignon
Bois	Valorisation matière	CR2T Thiverval-Grignon
Ferraille	Valorisation matière	CR2T Thiverval-Grignon
Objets encombrants	Valorisation matière pour une fraction	CR2T Thiverval-Grignon
Gravats	Enfouissement	ECT Triel-sur-Seine
D.E.E.E	Valorisations matière et énergétique	Valorisé par ECOLOGIC
Piles	Valorisation matière après tri	Usines de traitement réparties sur le territoire en fonction du type de pile.
Aérosols	Valorisation matière après tri	Nanterre (92)
Huiles de vidange	Valorisations matière et énergétique	S.R.R.H.U.à Asnières (92)

4.2.2 Cas particulier des déchets toxiques des ménages

Ils sont traités dans des centres spécialisés. A ce titre, ils sont dirigés soit vers LABO-SERVICES à Triel-sur-Seine (78) ou à la SARP à Limay (78).

4.2.3 Cas particulier des textiles usagers

Les textiles usagés collectés par les sociétés EBS-Le Relais et ECOTEXTILE sont d'abord triés puis dirigés vers 3 filières différentes de valorisation ou de réemploi :

- les textiles en bon état sont réemployés et destinés à la vente aux distributeurs en détail en France et à l'export dans le monde entier (US, Afrique, Japon, Europe, ...),
- les textiles de qualité moindre sont valorisés soit en chiffon d'essuyage (destiné à la vente à tous types d'industries qui ont besoin de chiffon principalement en France et en Europe), soit en effilochage (destiné à la vente en France, en Inde et aux pays du Maghreb).

Ainsi, le gisement de textile est à 55 % réemployé, 27,41% recyclé et seul 16,37 % est refusé.

Remarque : En détournant ce gisement de l'incinération (75,4 tonnes pour 2011), la Ville de Saint-Germain-en-Laye fait des économies de coût de traitement et d'émission de GES.

Tableau n° 17. : Estimation des économies de traitement réalisées grâce à la collecte des textiles usagers

Flux		Economie 2009 (coût de 93,895 € TTC /T)*	Economie 2010 (coût de 96,532 € TTC /T)*	Economie 2011 coût de 101,596 € TTC /T*
Textiles usagers	EBS - Le Relais	7 309,06 €	6 305,50 €	7 660,34 €
	ECOTEXTILE			

* Il n'est pas tenu compte de la TGAP dans ce coût de traitement à la tonne.

Plus d'informations sur la filière : <http://www.ecotextile.tm.fr/> et <http://www.lerelais.org/>

4.2.4 Cas particulier des bouteilles de gaz et extincteurs

Les gaz sont extraits et traités dans des installations agréées à cet effet. Sous toutes ses formes, le contenu est détruit de trois manières :

- soit thermiquement pour les gaz non dangereux,
- soit par « barbotage » pour inertage,
- soit chimiquement.

Les bouteilles ainsi vidées, un démontage des têtes est effectué pour détoxification du contenant. Saturation est faite à l'intérieur du corps par introduction d'azote ou de liquide aqueux. Après passage sous presse, ces dernières sont envoyées en aciérie pour être de nouveau fondues et réemployées comme matière première pour la confection de nouvelles bouteilles de gaz par exemple.

Les extincteurs sont traités de manière identique avec traitement spécifique des caoutchoucs, plastiques, eaux additives et poudres d'extinction.

4.3 Mode de traitement des déchets non produits par les ménages

Tableau n° 18. : Modes de traitement des déchets produits par la collectivité

Type de déchets	Nature du traitement	Unité de traitement
Déchets de voirie + Déchets banals du stade + Déchets du C.T.M. + Déchets du nouveau cimetière + Déchets d'événements ponctuels	Enfouissement + Valorisation matière	Mise en CET classe 2 pour déchets banals Thiverval-Grignon + Récupération des gravats pour les travaux routiers
Déchets espaces verts municipaux + Déchets des espaces verts du stade	Compostage	BVS Thiverval-Grignon
Déchets des Gens du Voyage	Incinération avec valorisation matière et récupération d'énergie par E.D.F.	Usine AZALYS à Carrière /s Poissy (78)

5. INDICATEURS TECHNIQUES DES FLUX DE DECHETS PARTICULIERS

5.1 La gestion des déchets des infirmiers

Les déchets médicaux des infirmières sont collectés par la Société PRIMORDIAL. Le contrat signé par la Ville et cette société prévoit la fourniture des conteneurs adaptés, l'enlèvement, le transport et l'incinération des déchets piquants, coupants, tranchants produits par les infirmiers(es) du secteur libéral dont le cabinet est situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. 9 cabinets d'infirmiers(ères) représentant 21 praticiens(nes) sont concernés.

Tableau n° 19. : Volume des déchets des infirmiers collectés en 2008

Année	Nombre de collectes	Volumes collectés (en Litre)	Coût de la collecte et du traitement
2008	1 collecte par mois	761,70	4 188,91 €
2009		907,20	4 345,00 €
2010		1 156,90	4 382,09 €
2011		1 545,60	4 851,12 €

• PERSPECTIVES •

Le décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en autotraitement a été publié au journal officiel le 30 juin 2011.

Celui-ci organise la collecte et le traitement de ces déchets et détaille l'organisation qui doit être mise en place pour que les producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux financent la filière. **Il prévoyait la création rapide d'un éco-organisme de façon à ce que la filière soit opérationnelle dès le 1^{er} novembre 2011.**

Depuis la publication, le ministère de l'Ecologie reconnaît qu'il y a "**beaucoup de problèmes sur le terrain**", notamment du fait du faible nombre de pharmacies et de déchetteries prêtes à accueillir ces déchets.

Cependant, les producteurs se sont rassemblés au sein d'une structure commune, l'association Dastri, constituée le 8 février 2012. Elle représente l'ensemble des industries de santé contribuant à la filière : producteurs de médicaments, de dispositifs médicaux et de dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. **Cette association a annoncé sa volonté de déposer un dossier dans les meilleurs délais, afin d'être agréé en tant qu'éco-organisme de la filière.**

5.2 La gestion des déchets issus de la Fête des Loges

La collecte des déchets issus de la Fête des Loges fait l'objet du lot n° 3 du marché de collecte et d'évacuation des déchets de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Suite au renouvellement du marché de collecte, c'est la société SITA qui en est la titulaire pour l'année 2011.

5.2.1 Collecte des déchets

Dès l'arrivée des premiers forains sur le site (à la mi-juin), le prestataire est chargé de collecter les conteneurs mis à disposition des forains, tant pour la pour leur usage personnel que professionnels. Des futs spécifiques sont remis aux restaurants pour organiser une collecte des huiles de fritures usagées.

Enfin, à la fin de la manifestation, une collecte des encombrants est mise en place ainsi qu'une collecte des éventuels Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.

• NOUVEAUTE 2011 ET PERSPECTIVES •

En 2011, la Ville a mis en place deux nouveaux axes de collectes sélectives pour cette manifestation. Pendant les préparatifs de la fête et jusqu'à la veille de l'ouverture au public, une collecte des cartons (type gros cartons marron) a été mise en place sur le site.

De plus, un point « Tri sélectif » a été proposé aux forains et aux visiteurs de façon à récupérer le verre alimentaire et les emballages du programme Eco-Emballages (surtout les canettes métalliques et les bouteilles en plastique.)

Ce dispositif a rencontré un vif succès et sera proposé, de nouveau en 2012, avec un renforcement de la communication.



5.2.2 Tonnages et traitement des déchets

Tableau n° 20. : Tonnages des déchets issus de la Fête des Loges

Flux	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Tonnage 2011
Ordures ménagères et assimilées	160,24	168,46	165,04
Huiles de fritures usagées	0,348	1,689	0,542
Encombrants	18,62	3,54	4,58
Cartons			9,06

Les ordures ménagères et assimilées sont ensuite envoyées à l'usine d'Incinération d'Azalys, le coût du traitement est donc compris dans le contrat SIDRU.

Les huiles de fritures usagées et les encombrants sont envoyés sur des sites choisis par le prestataire.

Les éventuels D.E.E.E. sont collectés puis apportés la déchetterie. Les tonnages de verres et emballages sont compris avec les tonnages présentés dans les tableaux précédents.

5.3 Les déchets produits par les Gens du Voyage

Les déchets produits par les Gens du Voyage pendant leur période d'occupation, sont gérés par la Ville. Des bennes de 10 ou 20 m³ sont mis en place et vidées aussi souvent que nécessaire. Ces déchets assimilables à des déchets ménagers sont ensuite envoyés à l'incinération par le collecteur.

Tableau n° 21. : Coûts des déchets produits par les Gens du Voyage

	Coût 2007	Coût 2008	Coût 2009	Coût 2010	Coût 2011
Déchets produits par les Gens du Voyage	3 577,26 €	7 172,62 €	8 199,89 €	1 048,35 €	1 425,63 €

Remarques : Les déchets collectés sont évacués vers AZALYS. Les tonnages sont inclus dans les tonnages des ordures ménagères envoyés en incinération, présentés dans les chapitres précédents. Ainsi, les coûts présentés sont seulement ceux de location et de rotation des bennes mis à leur disposition. Depuis 2010, la fréquentation des Gens du Voyage sur le territoire de la Ville a fortement chuté.

6. INDICATEURS TECHNIQUES DE LA GESTION DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

6.1 Modalité de gestion des déchets

Ces déchets ne font pas l'objet d'une collecte séparée. Ils sont collectés en même temps que les déchets de ménages et subissent le même traitement.

Cependant pour les déchets professionnels assimilables aux déchets ménagers, la loi du 15 juillet 1975 a institué le principe d'une redevance spéciale en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.). La loi du 13 juillet 1992 l'a rendue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 1993

6.2 Modalité d'application de la redevance spéciale

Cette mesure s'applique aux producteurs qui bénéficient du service municipal. Ceux qui ne le souhaitent pas, peuvent faire appel à un collecteur privé avec qui ils établiront un contrat. Ils sont tenus dans ce cas, d'en informer la ville par écrit.

A Saint-Germain, la redevance a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 6 novembre 1986. La gestion de cette activité était alors déléguée au collecteur (ONYX), et ce, jusqu'au 1^{er} janvier 2000. A compter de cette date, la ville en a repris la gestion (délibération du 10 novembre 1999).

La législation prévoit que chaque collectivité en charge de la collecte et du traitement des déchets des professionnels, définisse elle-même les modalités d'application de la redevance. D'une manière générale, l'ensemble des opérations liées aux déchets est précisé dans l'arrêté municipal du 27 novembre 2002.

Pour sa mise en œuvre, la redevance fait l'objet d'un contrat qui formalise les conditions entre la ville et l'utilisateur. A Saint-Germain, comme dans de nombreuses collectivités, pour tenir compte de la T.E.O.M., la ville prend à sa charge les 240 premiers litres à chaque collecte dès lors que la totalité des déchets est traitée en service municipal, et dans ce cas seulement. La facturation intervient à partir du 241^{ème} litre. En cas de production inférieure à ce volume, il est établi un contrat avec redevance nulle. Le recouvrement est assuré par la Trésorerie Principale, au moyen d'une facture trimestrielle

6.2.1 Facturation de la redevance spéciale

La Ville a mis en place 3 tarifs qui prennent en compte :

- Secteur d'appartenance
- Mise à disposition de bac(s) lorsque les locaux le permettent
- Mise à disposition de la benne et du personnel pour la collecte
- Fréquences de collectes
- Traitement à l'usine AZALYS et, dans certains cas, au centre de tri.

Ces tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil Municipal.

Tableau n° 22. : Tarifs appliqués entre 2009 et 2011

Année	Prix T.T.C. au litre		
	Centre Ville	Secteurs Extérieurs	S.I.A.A.P
2009	3,48	3,04	1,51
2010	3,58	3,13	1,55
2011	3,65	3,19	1,58

6.2.2 Evolution des recettes

Tableau n° 23. : Evolution des recettes D.B.I.C.

	Nombre de professionnels facturés ⁽¹⁾	Recettes
2009	314	1 044 086,63 €
2010	310	1 097 054,86 €
2011	303	1 072 432,99 €

⁽¹⁾ il s'agit d'une moyenne calculée sur les 4 trimestres.

Deux importants contrats de redevance spéciale ont pris fin au 31 décembre 2010.

La cessation d'activité du garage Fiat a entraîné un manque à gagner de 6 603,30 € pour l'année 2011.

Le passage en collecte privée de la société PROMOMETRO (galerie du RER) représente une baisse des recettes de 11 753,00 euros pour l'année 2011.

Au cours de l'année 2011, deux entreprises ayant un contrat important avec la Ville (SOGERES et les Tanneries Royales) ont choisi de confier la collecte de leurs déchets à un prestataire privé. La baisse des recettes en 2011 s'élève à 13 179,75 € pour ces deux contrats.

7. BILAN FINANCIER DE LA GESTION DES DECHETS

7.1 Bilan des dépenses

7.1.1 Dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Tableau n° 24. : Bilan des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets gérés par la Ville

Prestations	Coût 2010	Coût 2011	Δ
Collecte et évacuation des déchets en PAP et PAV ⁽¹⁾	1 421 305,42 €	1 425 196,99	+0,27 %
Rattrapage Révision de prix collecte [nov 09-dec10]	-	35 599,50 €	-
Rotation des bennes de la déchetterie	86 449,07 €	104 612,78 €	+ 21,01 %
Rotation des bennes déposées pour les déchets municipaux ⁽²⁾	88 676,02 €	67 831,14 €	- 23,51 %
Collecte des déchets de voirie	115 285,58 €	114 700,52 €	- 0,51 %
Location et maintenance des bacs pour la collecte des OM et de la CS	223 533,85 €	229 739,50 €	+ 2,78 %
Location des bennes de la déchetterie	3 810,75 €	4 193,63 €	+ 10,05 %
Location des bennes déposées pour les déchets municipaux ⁽²⁾	18 584,38 €	9 312,52 €	- 49,89 %
Gardiennage de la déchetterie	3 433,60 €	7 330,32 €	+ 113,49 €
Achat de sacs riverains (12 000 en 2008, 12 000 en 2010)	1 932,93 €	0 €	-
Achat de composteurs (165 en 2011)	0 €	8 140,58 €	-
Achat des sacs spéciaux en papier biodégradable pour le stockage des déchets végétaux (79 075 en 2009, 40 000 en 2010, 47 500 en 2011)	12 958,54 €	16 334,80 €	+ 26,05 %
SOUS-TOTAL TTC (Collecte, location et achat de matériel)	1 972 536,54 €	2 022 992,28 €	+ 2,56 %
Traitement des ordures ménagères et D.B.I.C.	1 233 394,28 €	1 226 286,58 €	- 0,58 %
Tri des déchets ménagers recyclables ⁽³⁾	308 989,12 €	325 785,29 €	+ 5,44 %
Traitement des objets encombrants	56 809,79 €	61 462,38 €	+ 8,19 %
Traitement des déchets verts collectés en porte à porte	12 140,53 €	11 832,31 €	- 2,54 %
Traitement des déchets de la déchetterie	189 631,63 €	137 806,91 €	- 27,33 %
Traitement des déchets municipaux ⁽²⁾	189 451,45 €	129 560,36 €	- 31,61 %
Collecte et traitement des déchets toxiques	16 086,63 €	16 810,50 €	+ 4,5 %
Traitement des bouteilles de gaz	1 500,98 €	1 298 €	- 13,52 %
SOUS-TOTAL TTC (Traitement)	2 008 004,41 €	1 910 842,33 €	- 4,84 %
TOTAL	3 980 540,95 €	3 933 834,61 €	- 1,17 %

Remarques :

- (1) Ce coût comprend les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, encombrants, végétaux emballages recyclables (telles que décrites dans le chapitre 2.3.1) et le nettoyage du local à déchets de la place Saint-Pierre ainsi que la collecte des colonnes d'apport volontaire.
- (2) Ce coût comprend la gestion des déchets des services municipaux (propreté...), du stade municipal, du nouveau cimetière, du CTM et des différents sites ponctuels.

• SITUATION 2011 •

Retour à une situation acceptable sur les coûts de gestion des déchets municipaux et de la déchetterie

En 2010, la Ville avait rencontré de nombreuses difficultés de fonctionnement (prestataire METALARC) et de suivi dans la gestion de ces déchets. Pour faire face à ces dysfonctionnement, des opérations de contrôle et de suivis avaient été renforcées tout au long de l'année, et il avait été décidé de mettre fin au contrat avec l'entreprise METALARC.

En 2011, on observe un retour à une situation « normale », notamment sur le poste de traitement de ces déchets, sur lequel une baisse significative des coûts apparaît (-29,47 %).

7.1.2 Dépenses liées aux coûts de communication

Journée d'animation sur le thème de la récupération et du tri : **650,00 €**

7.1.3 Dépenses liées au fonctionnement des services

Charges de frais de personnel et frais assimilés : **273 357 €**

Frais généraux de gestion (assurances, adhésion au SIDRU, téléphone, électricité, matériel de bureau, etc...) : **30 290 €**

7.2 Bilan des recettes

Tableau n° 25. : Bilan des recettes

Type de recettes	Année 2010	Année 2011	Δ
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)	3 133 439,14 €	3 257 797,22 €	+ 2,94 %
Recettes des déchets banals, industriels et commerciaux (D.B.I.C.)	1 097 054,86 €	1 072 432,99 €	+ 5,07 %
Sous-total des recettes liées aux taxes	4 230 494,00 €	4 330 230,21 €	+ 3,48 %
Aides Eco-Emballages	124 661,88 €	135 911,77 €	+ 9,02 %
Reprises des emballages du programme Eco-Emballages ⁽¹⁾	66 442,95 €	88 644,59 €	+ 33,41 %
Reprise des journaux/magasines	60 231,42 €	80 343,22 €	+ 33,39 %
Liquidatif	46 326,65 €		+ 39,91 %
Sous-total des recettes liées aux déchets recyclables du programme Eco-Emballage	297 662,90 €		+28,41 %
Recettes papiers/cartons/ferrailles	10 118 €	9 379,37 €	- 7,30 %
Recettes revente D.E.E.E.	4563,86 €	4148,56 €	- 9,10 %
Participation financière des communes	83 862,00 €	83 043,52 €	- 0,98 %
Sous-total des recettes liées à la déchetterie	98 543,86 €	96 571,45 €	- 2 %
TOTAL RECETTES	4 626 700,76 €		+ 4,75 %

(1) Cela correspond aux montants touchés grâce à la revente de l'acier, de l'aluminium, du plastique, des papiers/cartons et du verre.

• SITUATION 2011 •

Reprises des emballages du programme Eco-Emballages

Alors qu'en 2009, une chute du cours des reprises des matériaux étaient observée, depuis 2010, la forte demande de plastique, cartons et métaux sur les marchés, permet à la Ville, de voir ses recettes progresser. En 2011, la hausse des recettes de cette ligne s'explique principalement par le poste plastique. La baisse des tonnages triés de 14 % (112,64 T en 2010 et 96,75 T en 2011), est largement compensée par une forte hausse du coût moyen de reprise de 90 %. (L'évolution des montants de reprises des matériaux du programme Eco-Emballages sont présentés en [Annexe n° 3](#))

Reprises des journaux/revues/magasines

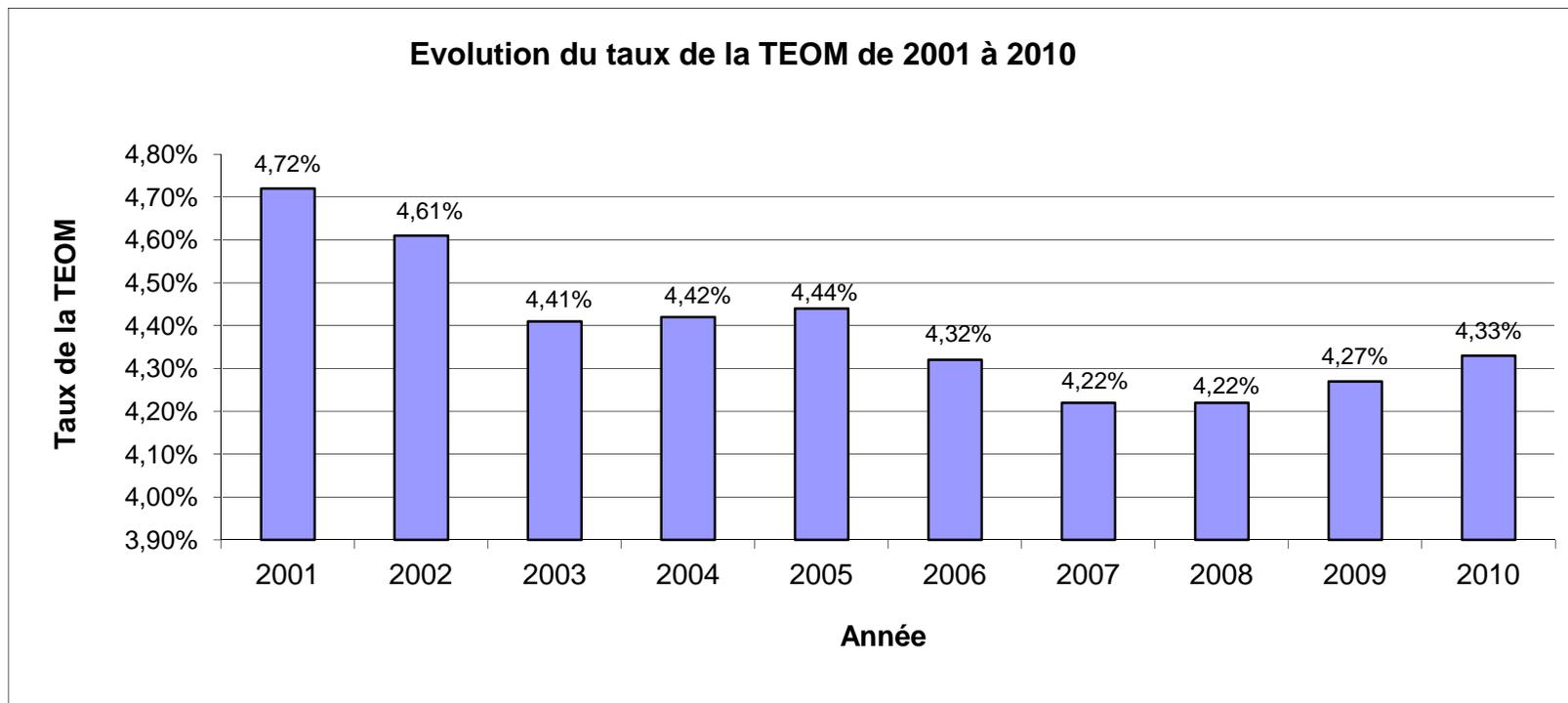
L'augmentation des tonnages triés de 7%, conjuguée à la hausse du coût moyen de reprise de près de 25 %, permet de voir cette ligne de recettes progresser de façon satisfaisante.

Recettes de la déchetterie

Globalement ce poste est en baisse en 2011, le coût de reprise des différents matériaux est plus faible avec SEPUR que METALARC (mais les coûts de fonctionnement sont très inférieurs), les tonnages collectés de DEEE sont en baisse (acte de vandalisme à la déchetterie, vol ...) ainsi que le coût moyen de reprise. Quant à la participation financière des communes, la baisse s'explique par le fait que celle-ci est réactualisée tous les ans en fonction de l'évolution de la population du bassin concerné.

EVOLUTION DE LA T.E.O.M. DEPUIS 2001

Bases réelles 2001	Bases réelles 2002	Bases réelles 2003	Bases réelles 2004	Bases réelles 2005	Bases réelles 2006	Bases réelles. 2007	Bases réelles 2008	Bases prév 2009	Bases prév 2010
57 547 849	59 459 236	61 322 933	63 251 815	64 990 494	66 580 452	67 918 765	69 266 208.	80 149 000	72 365 800
Produit 2001	Produit 2002	Produit 2003	Produit 2004	Produit 2005	Produit 2006	Produit 2007	Produit 2008	Produit 2009	Produit 2010
2 717 113	2 740 871	2 706 041	2 792 780	2 885 578	2 876 276	2 866 172	2 923 034	3 422 362	3 133 439
Taux obtenu 2001	Taux obtenu 2002	Taux obtenu 2003	Taux obtenu 2004	Taux voté 2005	Taux voté 2006	Taux voté 2007	Taux voté 2008	Taux voté 2009	Taux voté 2010
4,72%	4,61%	4,41%	4,42%	4,44%	4,32%	4,22%	4,22%	4,27%	4,33%



8. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Directeur de l'Environnement : Ingénieur principal

Responsable de l'activité des déchets ménagers : Ingénieur

Responsable de l'activité des Déchets des professionnels : Technicien

Secrétaire des déchets ménagers : Agent administratif

Secrétaire de l'activité des déchets professionnels : Agent administratif

Gardien de la Déchetterie : Agent d'entretien

Agent de Contrôle/Ambassadeur du tri : Agent technique

9. GLOSSAIRE

les déchets ménagers et assimilés (DMA) : sont les déchets non dangereux issus de l'activité domestique quotidienne des ménages et les déchets issus des activités économiques (DBIC) collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci (hors déchetterie, encombrants, déchets verts). Ils comprennent les OMr, les RS.

les ordures ménagères résiduelles (OMr) : désignent les déchets qui restent à la charge de la collectivité après la collecte sélective des recyclables secs.

les recyclables secs (RS) : il s'agit des emballages du programme Eco-Emballages, du verre alimentaire et des emballages, journaux et magazines.

D.B.I.C : ce sont les Déchets Banals des Industries et Commerces. Il s'agit de déchets qui sont produits par les professionnels mais assimilables à ceux produits par les ménages.

les emballages du programme Eco-Emballages : il s'agit des flaconnages en plastique, des emballages en acier et aluminium ainsi que des cartons légers d'emballage. On distingue 3 catégories pour les flocons en plastique :

- le P.E.T. clair : il est notamment utilisé pour bouteilles d'eau transparentes
- le P.E.T. foncé : il s'agit notamment des bouteilles d'eau transparentes de couleur
- le P.E.H.D. : il s'agit des flacons en plastique opaque (gel douche, lait ...)

Ils seront aussi nommés : emballages recyclables

le verre alimentaire : il s'agit des bouteilles et bocaux en verre ayant contenu des aliments, dépourvus de leur couvercle métallique.

PAP : il s'agit de la collecte en porte à porte.

AV : il s'agit de la collecte en apport volontaire.

ratios : il s'agit de la production en kg d'un habitant par an, par type de déchets.

fréquence de collecte : il s'agit du nombre de collectes réalisées sur une période donnée.

- C1 : une collecte par semaine
- C0,5 : une collecte tous les quinze jours
- plus généralement CX : X collecte(s) par semaine

ratios de production : il s'agit des quantités de déchets produites ramenées à l'habitant. Ils sont exprimés en kg par habitant.

T éq CO₂ : L'impact sur le réchauffement climatique d'un Gaz à Effet de Serre (GES) donné, dépend de sa nature, sa température, de son temps de présence dans l'atmosphère ... Pour comparer l'impact de ces gaz entre eux, il faut donc définir un point de référence : le CO₂.

Par convention, on compare l'impact d'1 kg de GES à celui d'1 kg de CO₂ sur 100 ans.

On obtient l'équivalent CO₂ du gaz considéré aussi appelé Potentiel de Réchauffement Global (PRG). Il vaut 1 pour le CO₂ qui sert de référence.

Exemples :

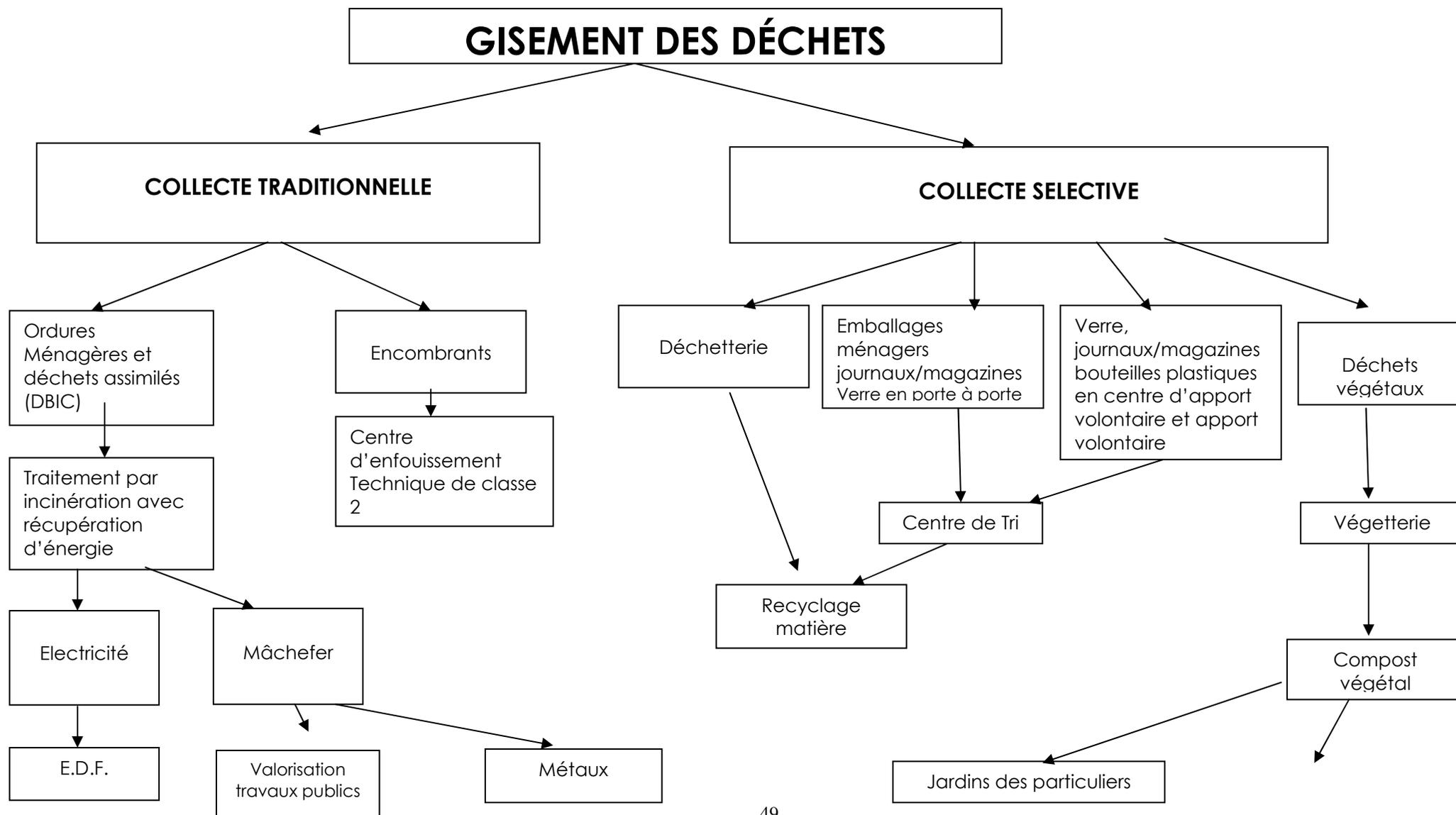
PRG du méthane (CH₄) = 25 ce qui signifie que pour obtenir l'effet produit par 1 kg de CH₄, il en faudrait 25 de CO₂

Facteur d'émission : c'est un coefficient qui permet de passer d'une quantité physique (Tonnes, litres de gazoil, Kwatt,) à une quantité de gaz à effet de serre émise, exprimée en T éq CO₂

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

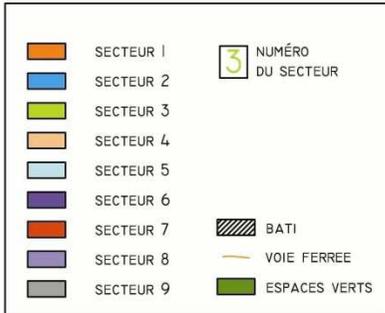
RAPPORT 2011 SUR LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Synoptique des flux de gestion des déchets



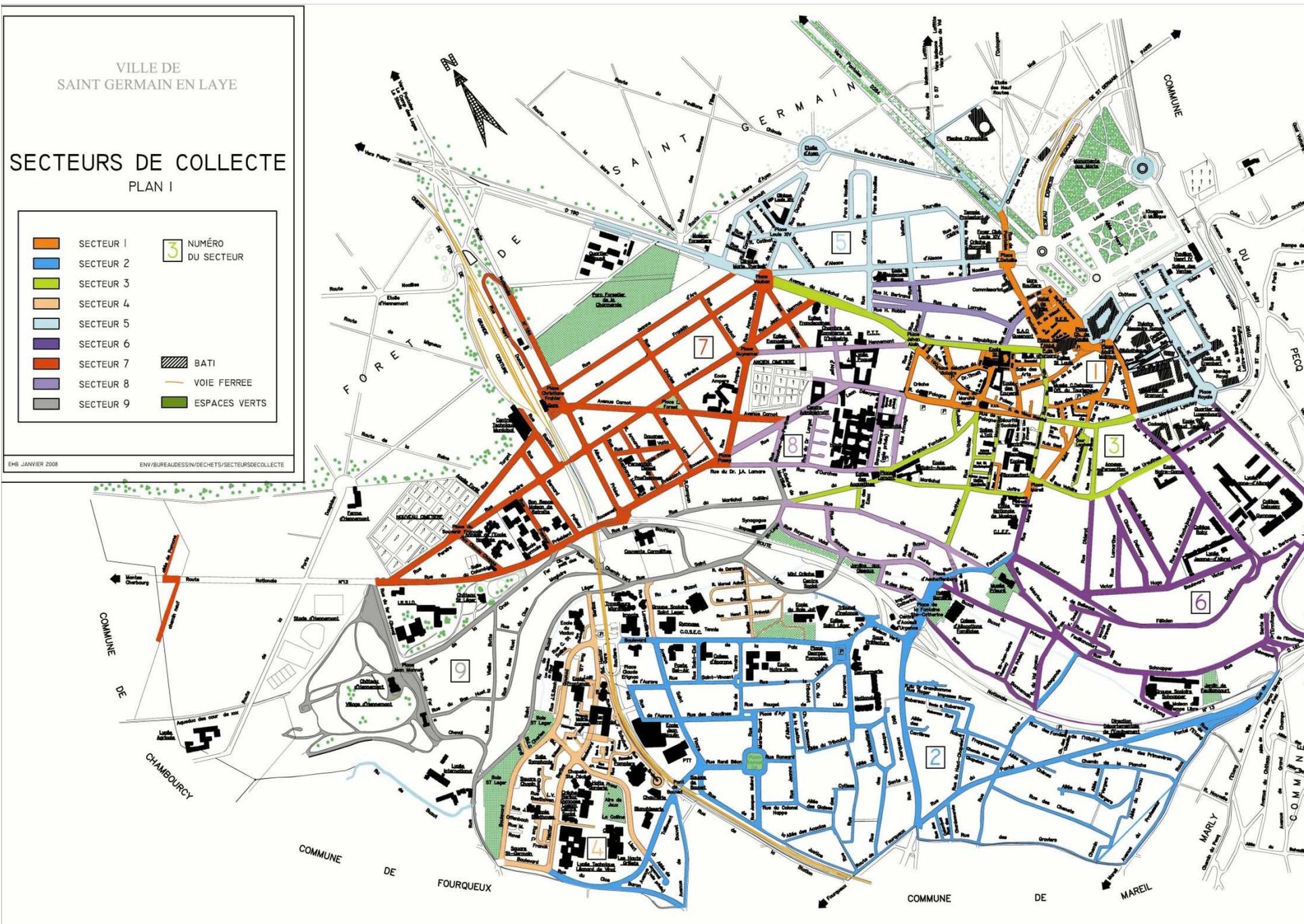
VILLE DE
SAINT GERMAIN EN LAYE

SECTEURS DE COLLECTE
PLAN I



EMB JANVIER 2008

ENV/BUREAUDESSIN/DECHETS/SECTEURSDECOLLECTE



ANNEXE N ° 2: IMPLANTATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

1. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour les emballages légers

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (5 conteneurs)**
- **Ferme des Noyers, (2 conteneurs)**
- **Port de Plaisance. (1 conteneur)**

2. Lieu d'installation des conteneurs de surface pour le verre

- **Hameau de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Hameau de Fromainville, (1 conteneur)**
- **Ferme de la Garenne, (1 conteneur)**
- **Ferme des Noyers, (1 conteneur)**
- **Port de Plaisance, (1 conteneur)**
- **Rue de la Croix de Fer (face au restaurant La Fontana) (1 conteneur)**
- **Rue du Prieuré (à la hauteur du n°2) (1 conteneur)**
- **Boulevard Charles Gounod (face rue Maurice Ravel) (1 conteneur)**
- **Place d'Ayr (1 conteneur)**
- **Rue Schnapper (à proximité de la sente de l'Ermitage) (1 conteneur)**
- **Avenue Saint-Fiacre (à hauteur du n°25) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (face au restaurant Cazaudehore) (1 conteneur)**
- **Avenue du Président Kennedy (Camp militaire des Loges) (3 conteneurs)**
- **Boulevard Victor Hugo (à proximité de la rue Alexandre Dumas) (1 conteneur)**

- **Rue Armagis (face au n°11) (1 conteneur)**
- **Place Mareil, (1 conteneur)**
- **Boulevard Hector Berlioz (à la hauteur de l'association La Soucoupe) (1 conteneur)**
- **Cité Croix Saint-Simon – Route Nationale 184. (1 conteneur)**
- **Carrefour des six chiens (Rôtisserie des Loges). (1 conteneur)**
- **Croix de Noailles (Restaurant l'Ostéria) (1 conteneur)**
- **Route des Princesses (Lycée Agricole et Horticole) (1 conteneur)**
- **Route départementale 190 (Quartier Goupil) (1 conteneur)**
- **Route des Pavillons (Restaurant d'entreprise SNCF) (1 conteneur)**
- **Rue Frédéric Bastiat (à l'intérieur de la déchetterie) (1 conteneur)**
- **Usine du S.I.A.A.P (à l'intérieur du site) 6 conteneurs**
- **Allée de Pomone (1 conteneur)**

3. Lieu d'installation des conteneurs enterrés pour le verre

- **Place de la Victoire (2 conteneurs)**
- **Rue de Gramont (2 conteneurs)**
- **Rue Léon Désoyer/Angle rue du Dr Maurice Larget (2 conteneurs)**
- **Boulevard Franz Liszt (face à la blanchisserie inter-hospitalière) (2 conteneurs)**
- **Rue du Vieil Abreuvoir**
- **Place Passy**

ANNEXE N ° 3 : EVOLUTION DES REPRISES DES MATERIAUX DU PROGRAMME ECO-EMBALLAGES

(Données SIDRU)

Tableau n°26 : Montants moyens annuels des reprises par matériaux

Matériaux		Montant moyen de reprise en 2009 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2010 (HT/T)	Montant moyen de reprise en 2011 (HT/T)	Δ
Programme ECO-EMBALLAGES	Acier	101,60 €	170,48 €	184,39 €	+ 8,16 %
	Aluminium	365,66 €	521,75 €	617,71 €	+ 18,39 %
	Cartons	28,45 €	77,23 €	102,305 €	+ 32,47 %
	Plastique	85,21 €	216,82 €	414,02 €	+ 90,95 %
	Verre	19,91 €	22,42 €	22,20 €	- 0,98 %
	Journaux/Magazines	53,84 €	81,48 €	101,72 €	+ 24,84 %
D.E.E.E.		82,55 €	85,23 €	75,72 €	- 11,18 %
Papiers/Cartons de la déchetterie		13,00 €	40,00 €	0,00 €	- 25 %
Ferraille de la déchetterie		81,00 €	40,00 €	30,00 €	- 25 %

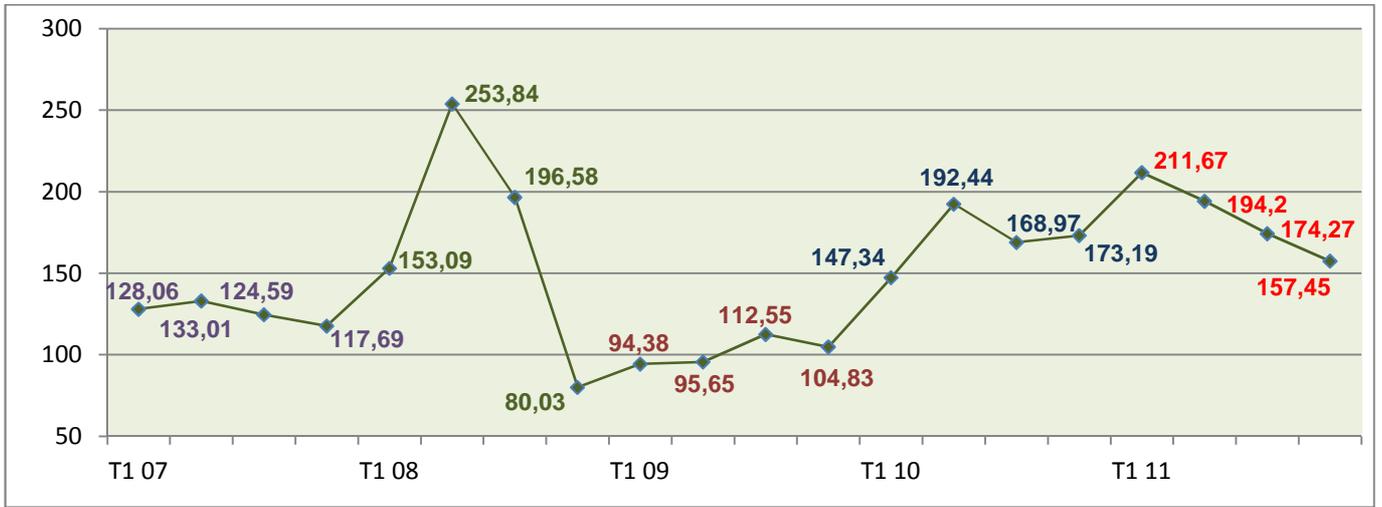
En Rouge : les chiffres 2011 / En bleu : les chiffres 2010 / En bordeaux : 2009 / En vert : 2008 / En violet : 2007

Plastique en €(HT)/Tonne



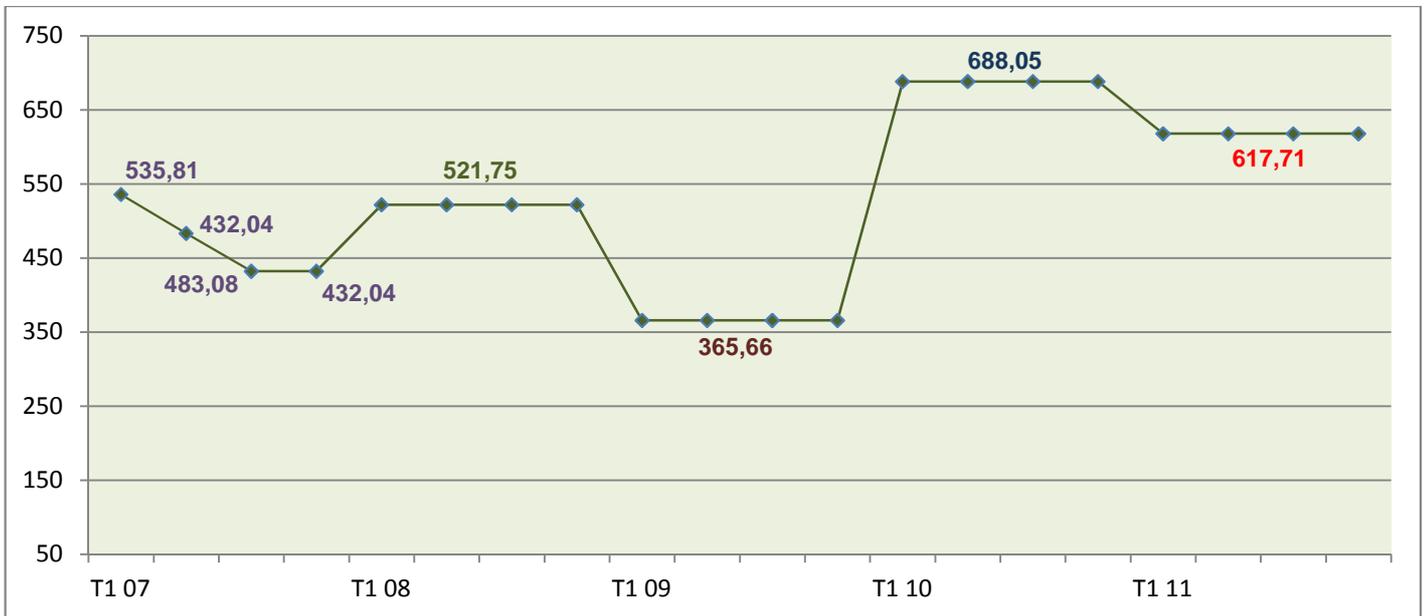
Acier

en €(HT)/Tonne



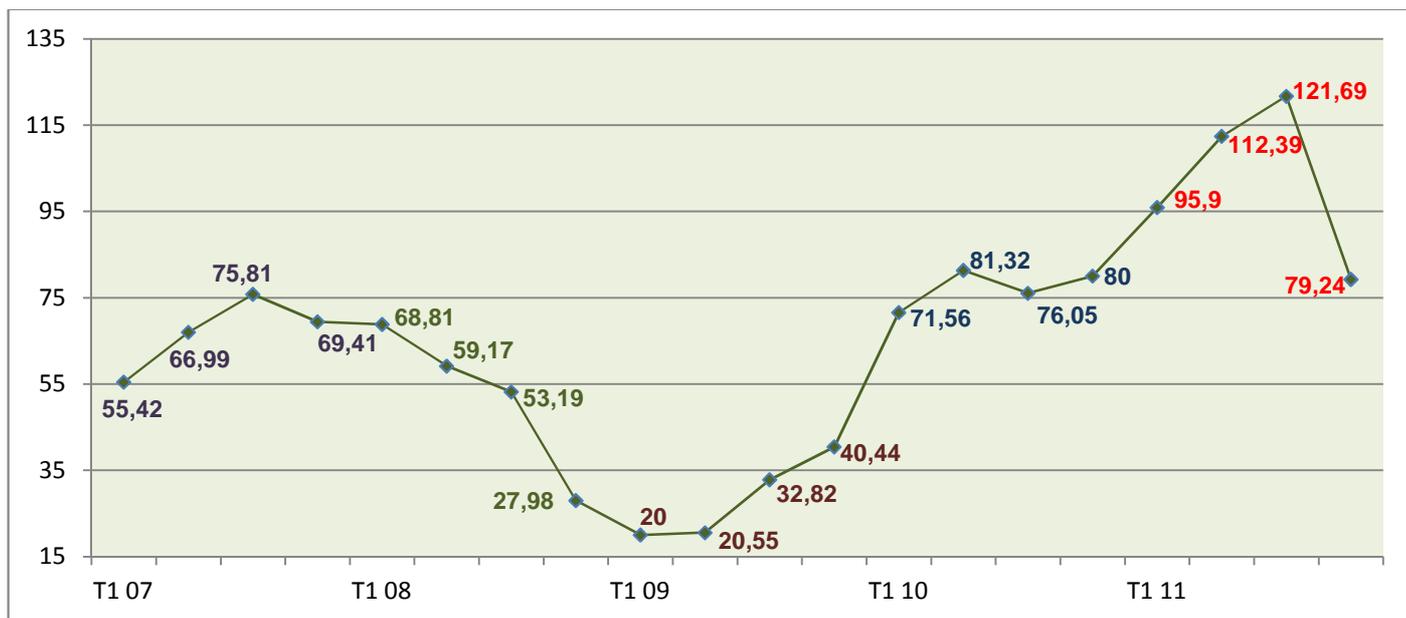
Aluminium

en €(HT)/Tonne



Carton

en €(HT)/Tonne



Verre

en €(HT)/Tonne

